



LA DROGUE ENNEMI PUBLIC N°1



Elle en fait voir de toutes les couleurs, transforme parfois la réalité en rêve, mais mène insidieusement ceux qu'elle séduit du paradis à l'enfer. Bref, même les éléphants ne sont plus roses. Parce que la drogue touche en France 4,5 millions de personnes dont 4 millions de fumeurs de cannabis, un chiffre qui nous hisse malheureusement dans le peloton de tête des pays consommateurs, la préfecture de police, chargée de la lutte contre les stupéfiants, tire la sonnette d'alarme. Face aux multiples dangers de la drogue, encore trop méconnus ou sous-estimés, pour la santé physique et mentale des consommateurs et pour l'insertion sociale des jeunes, face aux effets dévastateurs des trafics sur la vie quotidienne des quartiers et devant l'inquiétante banalisation d'un phénomène autrefois marginal, la préfecture de police fait aujourd'hui de la drogue son ennemi public n°1. Informer, prévenir la consommation, arrêter les trafiquants : le plan stups déploie chaque jour des milliers de policiers sur le grand Paris. Ce numéro spécial de *Liaisons* révèle les visages des substances stupéfiantes mais aussi l'envers des paradis artificiels, livre la parole des spécialistes et plonge au cœur de la lutte contre les trafics. Un numéro « stupéfiant » jusqu'au bout puisqu'il se termine en chanson pour rendre hommage, avec Serge Gainsbourg, à la brigade des stups...

SOMMAIRE

La drogue dans l'agglomération parisienne	16
Le cannabis, problème majeur de santé publique	24
Inoculer les bons principes	44
Haro sur les trafics.....	50
Les planques des passeurs	76



La drogue dans l'agglomération parisienne

État des lieux

PRIORITÉ ABSOLUE DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, LA LUTTE CONTRE LES TRAFICS DE STUPÉFIANTS ABORDE UN TOURNANT: L'IDÉE N'EST PLUS SEULEMENT DE SAISIR LES PLUS GRANDES QUANTITÉS POSSIBLES DE DROGUE, MAIS AUSSI DE COUPER COURT À TOUS LES TYPES DE TRAFICS ET DE METTRE LE MAXIMUM DE DEALERS HORS D'ÉTAT DE NUIRE. UNE AMBITION : RESTAURER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ET LE «VIVRE ENSEMBLE» DANS LES QUARTIERS, INDISSOCIABLE DES POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.

Il est loin le temps où la cocaïne était réservée aux artistes et aux poètes maudits. La consommation de drogues augmente dangereusement : le cannabis, ces dernières années, a pris une ampleur sans précédent ; les drogues « dures » comme la cocaïne ou les euphorisants se banalisent, bénéficiant d'une image festive et récréative. Le gramme de cocaïne se négocie aujourd'hui entre 60 et 100 euros, contre 150 à 200 euros il y a 10 ans. De nouvelles drogues comme le « spice », dérivé du cannabis, se trouvent en vente libre sur Internet. Jusqu'à l'héroïne, considérée comme une drogue « sale » (risques de contamination du sida notamment) et en chute libre depuis les années 80, qui connaît aujourd'hui un renouveau : « L'injection est passée de mode, mais l'héroïne est désormais fumée », commente la commissaire Marie-Elizabeth Ciattoni, adjointe au chef de la brigade des stupés. Les consommateurs se recrutent dans toutes les classes de la société : les enquêteurs de la brigade, qui en voient défiler dans leurs locaux, peuvent en

témoigner : « En fonction des produits, il y a de tout, des jeunes cadres dynamiques aux ouvriers en passant par la secrétaire de direction. Les fumeurs de cannabis sont souvent très désocialisés et ont des problèmes de santé », précise le commissaire Jean-Luc Saux.

Cet usage festif des drogues montre bien la méconnaissance des dangers mais aussi de la loi. « C'est une nécessité de rappeler que le cannabis est illégal alors qu'il est perçu comme plus ou moins licite par une partie de la population. On vit encore sur une idée héritée des années 68 selon laquelle le cannabis est un produit naturel qui ne serait pas nocif. La résine qu'on trouve actuellement est coupée, recoupée, trafiquée avec des produits comme du goudron et extrêmement concentrée en tétrahydrocannabinol (THC). Si tous les consommateurs de cannabis ne deviennent pas des consommateurs de drogues dures, tous les consommateurs de drogues dures ont commencé par fumer du cannabis », affirme Jean-Luc Saux. Parallèlement aux troubles sanitaires (grave enjeu de santé publique), la consommation et



L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE, PLAQUE TOURNANTE DE LA DROGUE EN FRANCE ?

C'est en tout cas la région française où tournent les quantités les plus importantes, au vu des saisies réalisées par les stupés. Certains acheteurs ou semi-grossistes viennent de province pour se ravitailler. Endroits connus : grands ensembles parisiens, cités de banlieue, notamment en Seine-Saint-Denis (Sevan, Saint-Ouen, Saint-Denis), où des voitures arrivent de toute la France pour s'approvisionner. Les réseaux de province (essentiellement Bretagne - Rennes, Royan mais aussi Bordeaux, Lyon, Marseille) achètent en général des quantités plus modestes (3/4 kilos). Selon les policiers de la brigade des stupéfiants, « *le plus simple pour les petits consommateurs de l'Ouest est de venir s'approvisionner en train, c'est seulement à une heure et la Bretagne est mal achalandée, elle n'est pas sur la route de la drogue* ».

le trafic de cannabis génèrent des troubles sociaux : désocialisation, déscolarisation, troubles à l'ordre public, notamment dans les quartiers touchés par les trafics.

GUERRE D'USURE

En effet, conséquence de l'explosion des trafics de cannabis dans les années 90, les trafics génèrent des troubles locaux extrêmement importants (cf. article 40) : confiscation de l'espace public, loi de la terreur dans les cités, détérioration du lien social, enfants qui ne peuvent plus jouer dehors et qui, tout petits, rentrent dans cette économie parallèle. Sans parler des effets induits : règlements de comptes entre dealers, affrontements entre bandes, viols, enlèvements, séquestrations, meurtres, agressions, prostitution, nuisances provoquées par les drogués, tabassages, agressions des employés municipaux chargés de la propreté ou de tous ceux qui gênent les dealers comme les gardiens d'immeubles, concierges faisant valoir leur droit de retrait, terreur des habitants, loi du silence... la liste est longue !

MONTÉE EN FORCE D'UN BANDITISME DE BANLIEUE

Une nouveauté : face aux enjeux représentés par le contrôle de la drogue en banlieue et à la professionnalisation des trafics, « *les règlements de comptes violents entre groupes organisés sont de*

plus en plus fréquents depuis ces trois dernières années », indique Marie-Elisabeth Ciattoni. Ainsi, la fusillade qui a fait deux morts en septembre 2009 à Saint-Ouen était liée à une querelle entre trafiquants locaux. « *On assiste donc à des règlements de compte en banlieue sur fond de trafic de drogue* », ajoute-t-elle. Selon les stupés, les caïds de banlieue prennent au fil du temps une assise de plus en plus grande car pour démarrer un trafic, il faut beaucoup d'argent. Mais attention aux amalgames : sur les 222 bandes répertoriées en France, les véritables bandes armées se comptent sur les doigts d'une main ; seules 44 % d'entre elles sont véritablement organisées, structurées autour d'un leader, souvent violentes et liées au trafic de stupés.

C'est ce type de groupe qui, en banlieue, noyaute tous les trafics : cannabis, cocaïne, médicaments, crack... Multirécidivistes, leurs membres se sont spécialisés dans les trafics de stupés, moins risqués (par rapport aux braquages) et plus rentables. Les revenus sont considérables – un guetteur de 12 ans gagne 400 à 500 euros par jour, un kilo de cannabis acheté quelques centaines d'euros au Maroc se négocie 2 500 euros à Paris, 10 euros la barrette de 2 grammes. « *Les profits sont immenses!* », lance le commissaire Saux. Le problème de la drogue dépasse largement les compétences de la police et ne peut être réglée qu'au prix d'une politique interministérielle. **LP**



Anatomie d'un trafic dans une cité de l'agglomération parisienne

L'IMPORTATEUR

Résident de la cité, il est en contact avec des exportateurs à l'étranger, auprès desquels il se déplace pour aller récupérer la drogue et l'acheminer en véhicule, bateau ou avion.

LE(S) CAÏD(S) OU TÊTES DE RÉSEAU

Au contact des gros importateurs, parfois en association avec des caïds d'autres cités, ils font venir d'importants stocks de drogue de l'étranger pour alimenter le trafic de la cité. Les caïds assurent la sécurité des trafics en veillant jalousement sur leur territoire d'implantation. Ils emploient souvent des hommes de main chargés de veiller à ce que le caïd de la cité d'à côté ne viennent investir l'un de ses halls pour y implanter son propre trafic. Chaque jour, des dealers essaient d'empiéter sur le territoire des autres, d'où des règlements de compte pouvant impliquer des dizaines d'individus ou prendre la forme d'exécutions. Le caïd doit entretenir sa réputation afin de dissuader la concurrence d'empiéter sur sa cité (démonstrations de violence, etc.). On parle d'«équilibre de la terreur» entre caïds concurrents.

LE LIEUTENANT (OU « BRAS DROIT »)

Il sert d'intermédiaire entre le(s) caïd(s), auprès duquel (desquels) il s'approvisionne en échange de l'argent des consommateurs, et les dealers, auxquels il procure la drogue demandée.

LA NOURRICE

Il s'agit souvent d'une personne de la cité isolée et en difficulté financière. En échange du paiement de son loyer par les trafiquants, elle prête une pièce de son appartement pour le stockage de la drogue.

LES DEALERS

Ceux qui travaillent sur le terrain reçoivent les consommateurs au pied des immeubles ou dans les halls, prennent leur argent en liquide avant de leur livrer le produit, qu'ils vont chercher dans une «planque»: derrière les gaines d'aération, dans les parties communes... Parfois, ils obtiennent le produit stupéfiant auprès d'un deuxième, voire d'un troisième dealer, souvent cagoulés, situés dans les étages et seuls à connaître l'endroit où se trouve la drogue. À ce stade, le produit stupéfiant n'est pas directement récupéré auprès de la «nourrice», chargée d'abriter le stock principal alimentant le trafic. Ce système d'intermédiaires permet au dealer de hall de ne pas être en possession de drogue en cas d'interpellation.

Le chiffre d'affaire d'un dealer intermédiaire peut atteindre 8000 euros par jour. Un «petit» dealer de hall peut gagner entre 100 et 200 euros par jour en fonction de l'accord passé avec le caïd.

LES GUETTEURS

Chargés d'alerter les dealers en cas d'arrivée de la police ou d'individu suspect dans la cité, ces jeunes (et parfois très jeunes) adolescents sont rétribués jusqu'à 100 euros par jour. La plupart du temps, ils sont déscolarisés. **AC**

Les filières d'approvisionnement



Essentiellement produit du Maroc, le cannabis est acheminé en Europe par des passeurs utilisant différents modes de transport.

La cocaïne, qui provient quasi-exclusivement d'Amérique du Sud (surtout de Bolivie), arrive en France soit par bateau, soit par avion, ou exploite les deux modes de transport (bateau jusqu'aux Antilles puis avion jusqu'à Roissy). Elle peut aussi être envoyée par courrier ou convoyée par des voyageurs (les fameuses « mules ») qui ingèrent de la drogue avant d'emprunter avions et bateaux. Comme l'héroïne, la cocaïne arrive également par containers en Hollande où elle est coupée et trafiquée.

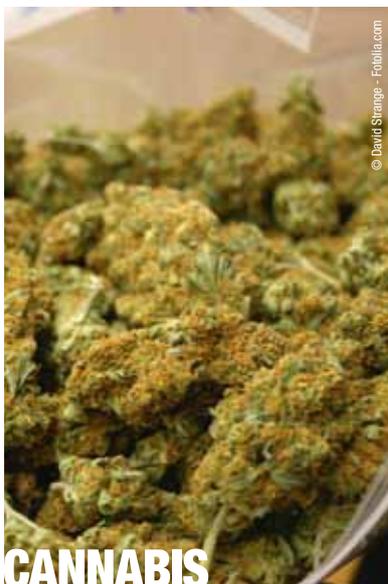
Elle est ensuite acheminée en voiture jusqu'au lieu de stockage.

L'héroïne provient principalement d'Afghanistan et du sud-est asiatique (Pakistan, Laos, Birmanie, Thaïlande). Selon le pays d'origine, elle transite soit par camions jusqu'en Hollande via la Turquie, soit par avion jusqu'en Europe en passant par l'Afrique noire (Congo, Kenya...). **AC**



Abécéd'herbe, une typologie des drogues

Le cannabis est une plante qui contient un produit psychoactif : le tétrahydrocannabinol, ou THC. Il se décline essentiellement en résine ou sous forme de feuilles. Le cannabis est le produit illicite le plus largement consommé en France, surtout par les jeunes (pour plus d'informations, voir page 28).



CANNABIS



COCAÏNE

La cocaïne est extraite des feuilles du cocaïer. Elle se présente sous l'aspect d'une fine poudre blanche inodore. Elle peut être « sniffée », injectée par voie intraveineuse ou fumée (principalement sous forme de crack).

L'usage de cocaïne provoque une euphorie immédiate, un sentiment de toute-puissance intellectuelle et physique et une indifférence à la douleur et à la fatigue. Ces effets laissent ensuite place à un état dépressif et à de l'anxiété. La cocaïne provoque une contraction des vaisseaux sanguins, des troubles du rythme cardiaque, des troubles psychiques, des changements brusques d'humeur, des insomnies et des pertes de mémoire. Elle entraîne une dépendance difficile à enrayer.



CRACK

Le crack est une forme de cocaïne qui permet d'être fumée, obtenue après une préparation contenant du bicarbonate de soude et du chlorhydrate de cocaïne. Il se présente sous la forme de petits cailloux dont l'utilisateur inhale la fumée après les avoir chauffés. Cette opération provoque des craquements, origine de son nom. Ce mode de consommation provoque des effets plus intenses et plus brefs que ceux de la cocaïne et l'état dépressif qui lui succède est encore plus marqué. L'usage régulier de crack peut provoquer des hallucinations et entraîner des comportements violents, paranoïaques ou suicidaires.



L'ecstasy est un produit de synthèse recherché pour ses effets stimulants, particulièrement dans les milieux festifs. Il désigne un produit (comprimé, gélule, poudre) comprenant une molécule de la famille chimique des amphétamines, la MDMA (méthylènedioxymétamphétamine), responsable d'effets psychoactifs.

L'ecstasy se présente généralement sous l'aspect de comprimés aux couleurs et aux formes diverses, ornés d'un motif ou d'un logo qui change régulièrement.

Après une période de « flottement » s'installe une certaine euphorie, une sensation de bien-être et d'empathie ou au contraire une sensation d'angoisse et une incapacité totale à communiquer. En général, ces effets durent de une à deux heures avant « la descente », qui s'apparente à une forme de dépression plus ou moins intense.

La consommation de MDMA peut entraîner nausées, sueurs et maux de tête mais surtout une déshydratation de l'organisme accompagnée d'une élévation de la température du corps (hyperthermie). Ces dernières sont d'autant plus fortes que le consommateur se trouve dans une ambiance surchauffée et accomplit un effort

physique important, comme souvent lors de fêtes ou de raves parties.

L'ecstasy a déjà provoqué des accidents graves comme des décès par hyperthermie et des arythmies cardiaques.

Des troubles neuropsychiatriques (angoisse, hallucinations) ou digestifs et des pertes de connaissance peuvent aussi se produire. L'ecstasy entraîne une dépendance psychique et sa consommation régulière provoque, avec le temps, un amaigrissement, une irritabilité voire des dépressions graves.

Tous ses effets se retrouvent chez les amphétamines, des psychostimulants utilisés comme coupe-faim, empêchant le sommeil et annulant l'impression de fatigue. L'un de leurs dérivés est la métamphétamine (cristal, ice, yaba, etc.).



Le LSD est une substance de synthèse fabriquée à partir d'acide lysergique très connue pour ses effets hallucinogènes. L'acide lysergique est produit par un champignon, l'ergot de seigle. Dans les années 1960, son usage était fortement associé aux mouvements qui recherchaient dans sa consommation une symbiose mystique avec l'environnement (mouvement hippie). Le LSD se présente le plus souvent sous forme d'un petit morceau de buvard imbibé portant un dessin ou sous forme liquide et est généralement avalé. Une quantité infime étant efficace, les risques de surdose sont importants. Ses effets surviennent après une demi-heure (parfois

plusieurs heures) et persistent entre cinq et douze heures : état confusionnel accompagné d'angoisses et même de crises de panique ou « bads trips » (hallucinations cauchemardesques), d'illusions délirantes dangereuses (on s'imagine parfois pouvoir voler) ou de perturbations psychiques prolongées. La « descente » peut être elle aussi très désagréable et générer un profond mal-être. Certaines personnes subissent des épisodes de « flash back » (« retours d'acide ») plusieurs jours ou semaines après une consommation.



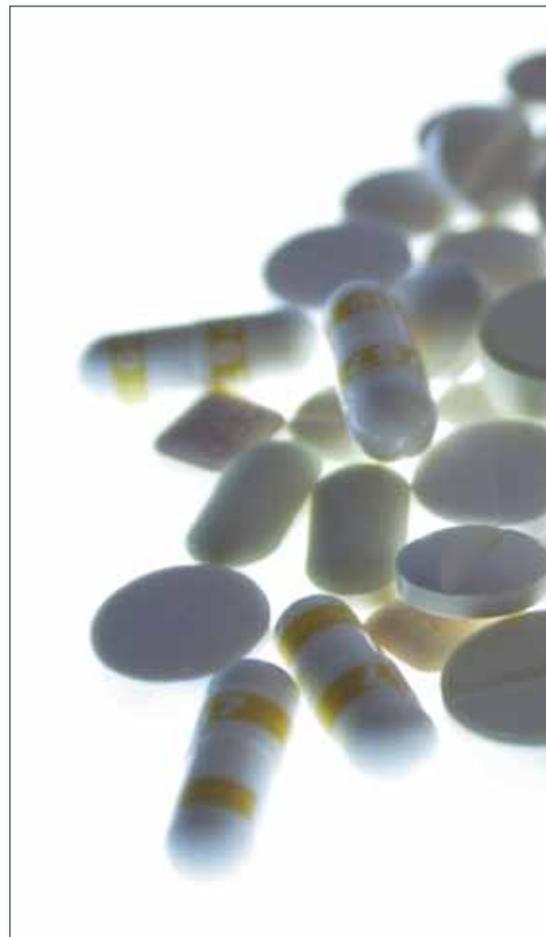
HÉROÏNE

L'héroïne est un opiacé obtenu à partir de la morphine extraite du pavot. Elle se présente sous forme de poudre. Mélangée, elle s'injecte par intraveineuse ou peut être sniffée ou fumée.

L'héroïne provoque très rapidement un apaisement, une euphorie et une extase suivis d'une sensation de somnolence, parfois accompagnée de nausées, de vertiges et d'un ralentissement du rythme cardiaque. Quand son usage se répète, la tolérance au produit s'installe et le plaisir intense des premières consommations diminue. En quelques semaines, le consommateur ressent le besoin d'augmenter la quantité et la fréquence des prises.

La vie quotidienne tourne alors autour de la consommation du produit.

En surdose, l'héroïne provoque une détresse respiratoire souvent mortelle. D'autre part, la pratique de l'injection expose à des infections locales (abcès) lorsqu'une bonne hygiène n'est pas respectée. Surtout, la mise en commun du matériel d'injection et des autres objets de préparation expose à un risque très élevé d'être contaminé par le virus du sida (VIH) ou de l'hépatite C.



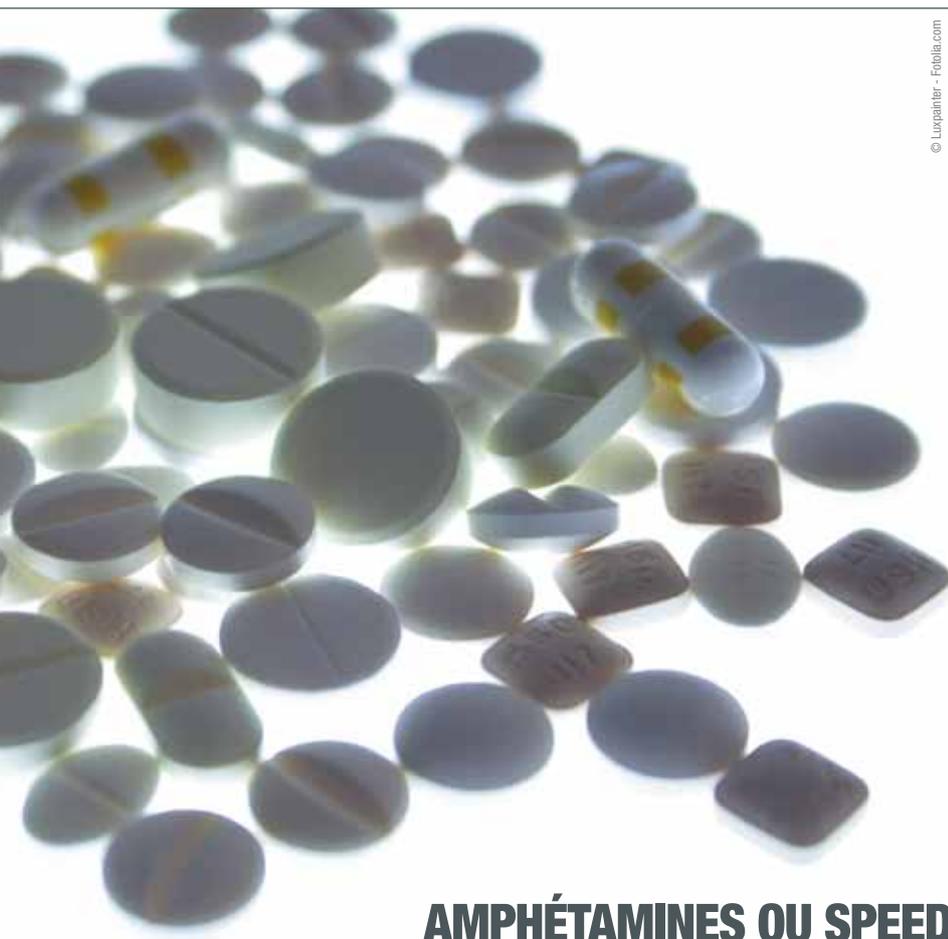
HALLUCINOGENES NATURELS

Il existe des champignons de la famille des psilocybes qui ont des effets analogues au LSD. Le risque toxique mortel est réel. D'autres plantes (mescaline, iboga, belladone, mandragore...) ont aussi des effets hallucinogènes. Les risques sont importants, voire mortels.



POPPERS ET AUTRES SOLVANTS

Présentés comme des aphrodisiaques et des euphorisants, les poppers contiennent des nitrites destinés à être inhalés. Leur consommation provoque des vertiges. L'éther, l'acétone et le trichloréthylène, autres solvants utilisés dans les produits ménagers ou la vie courante (colle), parfois sniffés, provoquent une euphorie et une sensation d'ivresse. Leur usage provoque des lésions respiratoires et digestives avec des troubles du comportement.



© Luxpainter - Fotolia.com

AMPHÉTAMINES OU SPEED

Psychostimulants puissants, ils sont également utilisés comme coupe-faim ou pour empêcher le sommeil. Leur toxicité ainsi que la forte dépendance psychique qu'elles entraînent expliquent que la plupart des amphétamines soient classées comme stupéfiants depuis 1967. Aujourd'hui, les amphétamines se présentent généralement sous la forme de poudre à sniffer et parfois de comprimés ou de gélules. Il existe un dérivé puissant de l'amphétamine aux effets particulièrement dangereux : la métamphétamine, appelée encore crystal, ice ou yaba, et dont la consommation est très marginale en France.



GHB

© Raphael Damaud - Fotolia.com

Le GHB est un anesthésique euphorisant et sédatif. En cas d'association avec l'alcool, il peut entraîner perte de conscience et amnésie. Cette particularité est parfois exploitée pour commettre des agressions sexuelles, d'où son surnom de « drogue du violeur ».



© Radekgaop - Fotolia.com

PAVOT SOMNIFÈRE

Désignation des diverses variétés d'une plante herbacée de la famille des Papavéracées. Le pavot somnifère est cultivé, notamment, pour obtenir de l'opium. **SB**



LE CANNABIS, PROBLÈME MAJEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

La France figure malheureusement dans le peloton de tête des pays consommateurs de cannabis. Une donnée particulièrement inquiétante au regard des dangers que cette substance entraîne sur la santé physique et psychique mais aussi sur l'insertion sociale des jeunes. Rencontres à la Sorbonne, interviews d'experts, schémas détaillés... découvrez toute la vérité sur le cannabis, aux effets parfois méconnus.

Le cannabis démystifié

PREMIÈRES VICTIMES DU CANNABIS : LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES ADULTES. POUR LES SENSIBILISER AUX MULTIPLES DANGERS DE CETTE DROGUE, LA PRÉFECTURE DE POLICE A ORGANISÉ, LE 2 DÉCEMBRE DERNIER, À LA SORBONNE, UN COLLOQUE EN PRÉSENCE DE TRÈS NOMBREUX EXPERTS.

Plus de 40 % des Français de 17 ans l'ont déjà expérimenté et plus de 7 % en consomment régulièrement: le cannabis, avec son cortège d'effets nocifs pour la santé physique et mentale, est devenu dans notre pays un vrai problème de santé publique. Pourtant, les risques encourus sont encore trop méconnus, qu'il s'agisse des jeunes eux-mêmes, de leurs enseignants ou de leurs parents. Pour faire toute la lumière sur la question, la préfecture de police, la préfecture de Paris, le rectorat et le parquet de Paris, ont invité, le 2 décembre, des médecins, chercheurs, enseignants, représentants associatifs et magistrats à faire part de leurs analyses et de leurs expériences professionnelles en la matière devant quelque deux cents collégiens, lycéens et enseignants dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. C'est dans une ambiance sérieuse mais très conviviale que les débats, animés par le journaliste Benoît Duquesne, se sont enchaînés.

BANALISÉ À TORT

Une première table ronde était consacrée aux dangers du cannabis pour la santé des adolescents. Spécialiste des problèmes de tabagisme, le professeur de pneumologie Bertrand Dautzenberg a souligné le caractère extrêmement cancérigène du cannabis, en précisant qu'un « joint » contenait six fois plus de goudrons qu'une cigarette normale: « On augmente de 8 % le risque de cancer du poumon en fumant un joint par jour pendant un an », a-t-il affirmé. Le professeur Jean Costentin, pharmacologue, s'est dit surpris par la banalisation d'une drogue dont la dangerosité a pourtant augmenté

au cours des trente dernières années, avec une multiplication par huit de sa concentration en tétrahydrocannabinol (THC), son principe actif, sous la pression du marché. « Oublions le mythe du bon « chichon », une expression doucereuse désignant une drogue qui, à l'époque, n'était pas trop méchante mais qui l'est devenue ». Selon ce professeur, le THC, qui se fixe durablement dans le cerveau, diminue l'éveil, l'attention, la mémoire, sans parler de ses effets néfastes sur la fertilité. Chef du service d'addictologie à l'hôpital Saint-Anne, à Paris, le psychiatre Xavier Laqueille a évoqué les troubles psychiatriques provoqués par le cannabis: anxiété, démotivation, parfois bouffées délirantes assorties de paranoïa, sentiment d'être détaché de soi-même (dépersonnalisation), schizophrénie. Il a également précisé que la dépendance au cannabis touchait 10 à 20 % des consommateurs et constaté, depuis quelques années, une prise de conscience des jeunes car ceux-ci viennent d'eux-mêmes consulter son service pour tenter de sortir du processus de dépendance. « La consommation de cannabis est le symptôme d'une relation pathologique avec les proches, un indicateur de difficultés psychoaffectives », a-t-il souligné.

QUAND LA VIE SCOLAIRE EN PÂTIT

La seconde table ronde était consacrée aux effets du cannabis sur l'intégration sociale des jeunes. En introduction, Jean-Michel Costes, directeur de l'observatoire français des drogues et des toxicomanies, a rappelé que les jeunes Français, quel que soit leur milieu social et leur région, étaient les plus gros consommateurs de cannabis en Europe au côté des jeunes Anglais

SEMAINE DE PRÉVENTION CANNABIS

Autour du colloque du 2 décembre, de nombreuses actions d'information et de sensibilisation ont été organisées dans le cadre de la « semaine de prévention cannabis » : séances d'information dans des classes de collèges et de lycées animées par des policiers de commissariats, de la brigade des stupéfiants et des membres d'associations spécialisées, opération de dépistage salivaire de la drogue organisée par la préfecture de police auprès des conducteurs et présentation des stages de sensibilisation aux dangers des produits stupéfiants mis en place par le Parquet de Paris en faveur des usagers de cannabis.



Le colloque organisé le 2 décembre à la Sorbonne a rassemblé 500 collégiens et lycéens ainsi que des enseignants, des magistrats, des policiers, des médecins et des représentants d'associations.

et des jeunes Tchèques. Leur source d'approvisionnement la plus fréquente est l'achat à des amis devant le recours à des dealers et à l'autoculture. Quand on les interroge sur leurs motivations, les jeunes qui consomment régulièrement du cannabis avancent d'abord un désir de relaxation (78 %) devant le partage d'une expérience (74 %) et le désir de faire la fête (65 %). Dans 46 % des cas, ils disent fumer par habitude et dans 36 % des cas, en prendre pour dormir. La volonté de se « défoncer » n'est évoquée que dans 31 % des cas. Pour Jean-Michel Costes, un usager régulier de cannabis aurait 5 fois plus de chances de consommer aussi de l'héroïne et de la cocaïne. Désinvestissement scolaire, baisse des résultats... l'infirmière scolaire Martine Donnart a évoqué les conséquences de la prise de cannabis sur les élèves en insistant sur l'importance de la prévention collective, tant auprès des jeunes eux-mêmes que de leurs parents, qui sous-estiment souvent les dangers de cette substance. Pour sa part, Marie Choquet, épidémiologiste, a évoqué les liens entre consommation de cannabis et milieu familial. Outre la relation parents-enfants telle qu'elle est

vécue par le jeune, le manque d'information des adultes sur le fait que leur enfant consomme et l'ambiguïté de leur attitude à l'égard de cette habitude constituent des facteurs de risques: «*Il faut apprendre aux parents à tenir un discours anti-cannabis*», a affirmé Marie Choquet. L'importance du rôle de la famille a été rappelé par le psychiatre Olivier Phan, responsable de la consultation adolescents et jeunes adultes au centre Emergence: «*Ce qui marche le mieux en thérapie, c'est la thérapie familiale, car l'attitude des parents est fondamentale*».

Le lien entre cannabis et désinvestissement scolaire, déjà évoqué par l'infirmière scolaire Martine Donnart, a également été mis en évidence par Michèle Hassen, professeur vie scolaire au rectorat de Paris. «*Quand un élève fume du cannabis, il est atteint de somnolence, participe peu aux travaux scolaires, se dérobe aux contrôles et finit par tomber dans une spirale de l'absentéisme*», a-t-elle fait observer; «*On voit des élèves de tous les milieux voler leurs parents ou leurs camarades pour s'acheter de la drogue, d'autres pris dans des règlements de compte pour payer leurs dettes au revendeur*». Parler aux enseignants ou au personnel scolaire de sa

difficulté à travailler, «*frapper à une porte*»: tel est son conseil pour ne pas rester seul et tenter de s'en sortir. Enfin, le commandant de police Olivier Lacombe, formateur antidrogue à la brigade des stupéfiants et la magistrate Elisabeth Allanic, chef de la section des mineurs du parquet de Paris, ont rappelé les termes de la loi et les sanctions auxquelles s'exposent les jeunes qui consomment ou participent à un trafic de cannabis, y compris ceux qui donnent du cannabis à un copain pour le « dépanner » ou qui en achètent pour le compte de quelqu'un d'autre.

QUESTIONS-RÉPONSES

«*Au bout de combien de temps le cannabis a-t-il des effets irréversibles?*», «*Comment se rend-on compte qu'on est accro au cannabis?*», «*Que faire quand on a un ami qui fume du cannabis*»... À la fin de chaque table ronde, les élèves présents dans l'assistance, très intéressés par ces rencontres, ont pu leur poser de multiples questions. Forts de toutes ces informations, ils sont repartis le sourire aux lèvres et mieux armés contre ce fléau auquel ils sont particulièrement exposés. **AC**

Chiffres clés

1,2 millions

de consommateurs réguliers de cannabis en France dont

550 000

usagers quotidiens.

Conduire sous l'effet du cannabis multiplie par **1,8** le risque d'être responsable d'un accident mortel de la route et par **15** avec une consommation conjointe d'alcool.

32 000

consommateurs de cannabis accueillis dans les structures spécialisées en addictologie.

52

C'est le nombre de morts par overdose à Paris ces trois dernières années. En 2007 et 2008, la drogue a fait respectivement 20 et 19 victimes, contre 13 en 2009.

Un an d'emprisonnement et

3 750 euros

d'amende : c'est la peine encourue pour usage de cannabis.

133 160

interpellations pour usage de cannabis.

Depuis 10 ans, la part des produits cannabiques contenant plus de **20%** de tétrahydrocannabinol (THC) est en augmentation.

À Paris durant l'année scolaire 2008-2009,

8 personnes conduisant sous

l'emprise de stupéfiants sont mortes et

118

ont été blessées.

source : préfecture de police

74 tonnes

de cannabis saisies en France en 2008.

200 000

usagers pratiquent l'auto-culture du cannabis au moins occasionnellement.

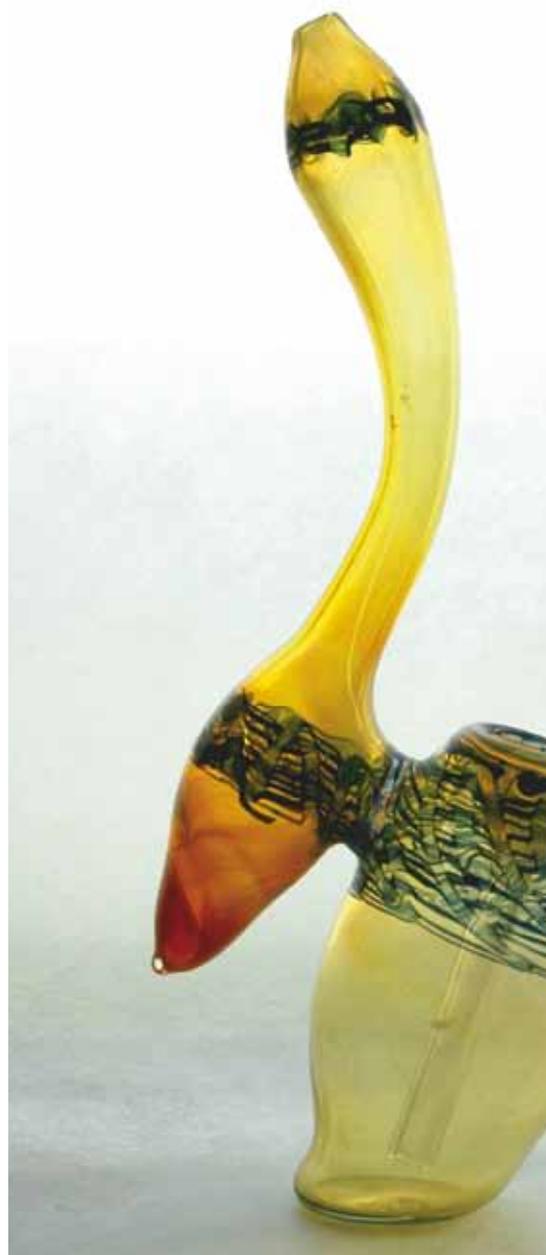
42,2%
et **7,3%**

des jeunes de 17 ans ont déjà expérimenté le cannabis

sont des fumeurs réguliers de cannabis.

4 millions de consommateurs de cannabis en France.

Le cannabis, qu'est-ce que c'est ?





© Adamceller - Fotolia.com

© WSC - Fotolia.com



© Hans Kvaspen - Fotolia.com



- 1 • CANNABIS SÉCHÉ
- 2 • PLANTE FEMELLE EN FLORAISON
- 3 • RÉSINE DE CANNABIS ET TABAC
- 4 • PIPE À EAU
- 5 • GRAINES DE CANNABIS
- 6 • SPACE CAKE, GÂTEAU AU CANNABIS
- 7 • RÉSINE DE CANNABIS

Le cannabis est une plante dont le principe actif est le THC (tétrahydrocannabinol). Il se présente sous trois formes : l'herbe (feuilles, tiges et sommités fleuries séchées), la résine (le « haschisch ») et l'huile (plus concentrée en principe actif). L'herbe et le haschisch se fument sous forme de joint (mélangé avec du tabac, sous la forme d'une cigarette roulée). L'huile est consommée à l'aide d'une pipe ou sur une cigarette.

Ses effets sont immédiats et provoquent une impression de détente, de bien-être, accompagnée d'une modification des perceptions. L'euphorie et le sentiment d'apaisement peuvent être suivis de légère somnolence, mais aussi de malaises, de tremblements, de vomissements, d'impression de confusion, d'étouffement, ou d'angoisse très forte. La concentration et la mémoire immédiate sont diminuées, la perception visuelle, la vigilance et les réflexes sont atteints.

Une consommation régulière entraîne difficultés de concentration, problèmes scolaires, isolement social et perte de motivation. Certains consommateurs développent des troubles psychiques : syndromes d'anxiété et de dépression jusqu'à la panique, bouffées délirantes et même schizophrénie. **SB**

Interview **Jean-Claude Marin,** procureur de la République



À TRAVERS LES AFFAIRES DE STUPÉFIANTS TRAITÉES PAR LE PARQUET DE PARIS, QUE POUVEZ-VOUS DIRE DES MÉFAITS DE LA DROGUE ?

Sa consommation mène souvent à la déchéance, à la désocialisation et parfois hélas à la morgue. Elle tue de plus en plus à Paris. En 2008, nous avons déploré 30 décès imputables à la consommation de drogues, qu'il s'agisse de décès par « overdose » ou provoqués par des actes inconsidérés nés de la consommation de stupéfiants (défenestration, suicides etc.). Ces passages à l'acte sont la conséquence des effets de la drogue sur le psychisme, délire, hallucinations, désinhibition, dépressions, accès psychotiques, etc... En 2009, ce sont 36 décès qui ont été constatés, soit une augmentation de 20% en un an, 50% de ces décès faisant suite à la consommation de cocaïne, d'autres à l'usage de cannabis. Il n'est pas indifférent de noter, pour ceux qui promeuvent l'idée qu'il existerait des drogues douces par opposition à des drogues qualifiées de dures, que 22% de ces décès sont survenus après une consommation excessive de cannabis, certes associée à des ingestions diverses d'alcool, de GHB, de substances diverses.

Savez-vous que la drogue tue presque autant que la route dans la capitale ? En 2009, 44 personnes ont trouvé la mort sur la route et si les courbes ne s'inver-

sent pas, la drogue tuera plus que la route, à Paris, en 2010. On peut aussi citer les autres conséquences de la drogue : perte des repères, désocialisation, déchéance physique, délinquance, désastres familiaux et professionnels, suicides.

SELON VOUS, LES JEUNES SONT-ILS SUFFISAMMENT CONSCIENTS DE CES RISQUES ?

Non. Lors du colloque sur les dangers de la consommation du cannabis que nous avons organisé en décembre dernier avec le préfet de police et le recteur de Paris, je m'étais particulièrement inquiété du fait que l'une des premières occurrences de la consultation de la rubrique « Cannabis » sur le site de Google délivrait le message suivant : « Bienvenue à toi visiteur, décontracte toi et prends un peu de bon temps sur mon site. C'est un lieu de détente où tu pourras trouver des articles, des photos sur le cannabis et de nombreux ustensiles, etc... ».

EN MATIÈRE D'USAGE ET DE TRAFIC DE STUPÉFIANTS, POUVEZ-VOUS CITER QUELQUES CHIFFRES IMPORTANTS DE 2009 ?

À Paris ou en route vers Paris, puisque notre juridiction a une compétence territoriale étendue en matière de lutte contre le crime organisé, ont été saisies

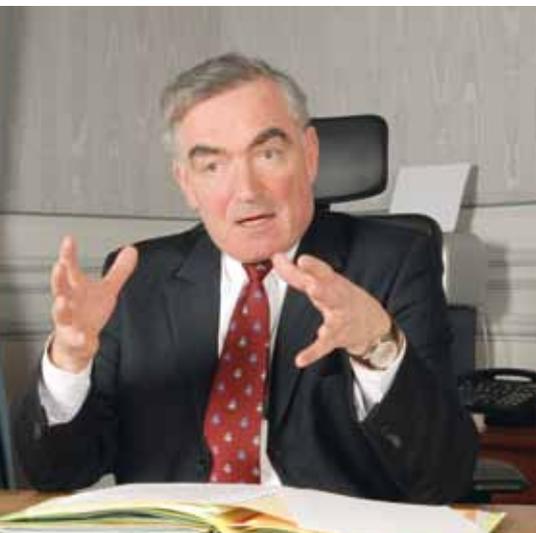
pour la seule année 2009, 6,7 tonnes de cannabis et 633 kg de cocaïne, soit à la revente une contre-valeur de plus de 100 millions d'euros pour la seule cocaïne, 4 millions d'euros en liquide, 40 véhicules dont certains de grand luxe. Au cours de cette même année, près de 9000 affaires d'usage de stupéfiants ont été enregistrées, 2071 injonctions thérapeutiques ordonnées, le quart après conduite au parquet à l'issue de la garde à vue, 15% de ces consommateurs étant encore mineurs. À cela, il faut ajouter les 483 procédures de conduite sous l'empire de stupéfiants, dont 11 portaient sur

« Si les courbes ne s'inversent pas, la drogue tuera plus que la route, à Paris, en 2010. »

des accidents mortels ou corporels. En effet, l'usage de drogue multiplie par deux le risque d'accident ; le multiplicateur étant de 14 si le cannabis est associé à l'alcool.

SELON VOUS, FAUT-IL TIRER LA SONNETTE D'ALARME ?

Oui, la plus grande difficulté dans la lutte contre ce fléau réside dans l'urgence, dans tous les milieux, de la prise de conscience que l'usage de stupéfiants, quel qu'il soit, ce n'est ni festif, ni branché. C'est pourquoi, en 2010, le parquet poursuivra sa poli-



ZOOM

Le stage parental, créé par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance des mineurs, le stage de soutien à la parentalité est une alternative aux poursuites engagées sur le fondement de l'article 227-17 du Code pénal contre les parents se soustrayant sans motif légitime à leurs obligations légales au point de compromettre la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de leur enfant mineur. Ce stage a pour but de les aider à réinvestir progressivement leur responsabilité parentale sans les stigmatiser et de lutter contre la délinquance de leur enfant dès lors qu'elle apparaît comme une conséquence de carences familiales graves. Il comporte une étape d'information collective sur les droits et devoirs des parents, une période de suivi individualisé visant à vérifier si les parents entreprennent des démarches pour l'éducation de leurs enfants répondent aux convocations, participent aux réunions d'information et un bilan final. Selon les résultats, la procédure peut être classée sans suite, les parents peuvent être sanctionnés et le juge des enfants peut être saisi pour requête en assistance éducative.

tique orientée à la fois vers la prévention et le suivi socio-sanitaire pour les usagers, notamment avec les stages de sensibilisation à l'usage de stupéfiants et les injonctions thérapeutiques, mais également orientée vers une répression ferme à l'égard des trafiquants de tous ordres et des prosélytes des paradis artificiels qui ne sont que des enfers bien réels.

LE PARQUET A MIS EN PLACE UN DISPOSITIF D'AIDE À LA RESPONSABILISATION PARENTALE. POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE PLUS ?

L'étude que j'avais demandée sur le phénomène des bandes à Paris a fait ressortir une constante chez les mineurs membres de ces groupes : l'absence d'une autorité parentale vigilante dans une famille où souvent le père est absent. C'est pourquoi j'ai souhaité que soit tentée une approche nouvelle de la carence d'autorité familiale, ciment essentiel de la structuration des jeunes personnalités en devenir, en installant les premiers ateliers de soutien à la fonction parentale dans les maisons de justice et du droit des 10^e et 14^e arrondissements.

DANS QUEL CAS CE DISPOSITIF D'AIDE S'APPLIQUE-T-IL CONCRÈTEMENT ?

Dès l'interpellation par les services de police du ou des mis en cause âgés de 13 à 18 ans, indépendamment des

poursuites engagées ou non à leur encontre, les enquêteurs s'attachent à rechercher les éléments constitutifs d'un délaissement parental tel que l'absence systématique aux audiences du juge ou leur refus de se présenter lors de la garde à vue du mineur.

Si le délaissement parental est caractérisé, le parquet peut ordonner, par une procédure incidente fondée sur l'article 227-17 du code pénal, une mesure alternative aux poursuites consistant en un stage de responsabilité parentale, complémentaire des actions conduites dans le cadre des procédures pénales ou d'assistance éducative visant le mineur lui-même.

QUEL EST SON CONTENU ?

Il est construit comme un véritable programme où les parents sont invités à devenir des partenaires éducatifs actifs. D'une durée de 10 heures réparties en 5 entretiens de 2 heures ce stage réunit, pour une partie d'entre eux, les parents, le mineur et des représentants du réseau social impliqués dans les difficultés de la famille (mairie, services de police, éducation nationale, médecin, associations de prévention...).

AVEZ-VOUS DÉJÀ ENREGISTRÉ DES RÉSULTATS ?

Oui, on a pu vérifier l'impact produit

sur les parents et les mineurs concernés mais aussi sur l'engagement des partenaires : participation active des familles, mobilisation des pères, souvent absents du paysage, reprise de la scolarité, propositions d'activités par la mairie et les services de police... On peut citer plusieurs exemples, comme ce père d'origine guinéenne, conscient que l'analphabétisme pouvait perturber l'exercice de l'autorité parentale, qui s'est inscrit avec sa femme dans une association de quartier et a fait des démarches auprès de la mairie et du ly-

« Il est construit comme un véritable programme où les parents sont invités à devenir des partenaires éducatifs actifs. »

cée de son fils. Ou encore cette mère dépassée par la violence de la relation avec sa fille qui a sollicité le juge des enfants et engagé un suivi psychologique pour reprendre confiance en elle et assurer son ascendant parental.

Tout cela constitue des signes encourageants et nous incite à croire que ce dispositif mérite d'être poursuivi et développé en 2010.

La parole aux experts...

LIAISONS A VOULU EN SAVOIR PLUS SUR LES DANGERS DU CANNABIS EN INTERROGEANT LES EXPERTS PRÉSENTS AU COLLOQUE DU 2 DÉCEMBRE À LA SORBONNE.

PROPOS RECUEILLIS PAR AC ET SB



Pneumologue et président de l'Office français de prévention du tabagisme et autres addictions, praticien hospitalier dans le service de pneumologie du groupe hospitalier La Pitié-Salpêtrière et professeur de pneumologie à l'université Pierre-et-Marie-Curie-Paris VI.

PROFESSEUR BERTRAND DAUTZENBERG

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DU CANNABIS SUR LA SANTÉ ?

A durée et doses élevées, contrairement à certaines idées reçues, le cannabis provoque les mêmes effets que le tabac. Plusieurs études ont démontré qu'un joint était l'équivalent de cinq à six cigarettes, qu'il s'agisse d'herbe pure, de mélange cannabis tabac, ou de résine avec du tabac. Le risque de cancer est donc bien réel, mais on peut modérer ce propos en disant que très peu de consommateurs de cannabis fument plus de 3 joints par jour, alors que beaucoup de fumeurs de tabac consomment un paquet quotidiennement.

AU-DELÀ DES DANGERS PHYSIQUES, IL Y A DES RISQUES PSYCHIQUES...

Les effets aigus, instantanés, provoquent une ivresse et une euphorie qui engendrent une baisse de la concentration, de la vigilance, d'où notamment les risques d'accident de la route, surtout quand la prise de cannabis est doublée d'une consommation même minime d'alcool. Pour les effets chroniques, à plus long terme, plusieurs études prospectives démontrent un risque d'installation d'une schizophrénie. Il y a donc bien un lien réel entre cannabis et schizophrénie.



Docteur en médecine, professeur de pharmacologie à la faculté de médecine et de pharmacie de Rouen.

PROFESSEUR JEAN COSTENTIN

QUELS SONT LES PHÉNOMÈNES ACTUELS QUI VOUS PARAISSENT LES PLUS INQUIÉTANTS EN MATIÈRE DE CONSOMMATION DE CANNABIS ?

D'abord, le nombre de consommateurs de cannabis en France, qui est le plus élevé parmi les 27 états membres de l'Union Européenne. Cela signifie que dans notre pays il y a 1 500 000 usagers réguliers, c'est-à-dire fumant au moins une fois tous les trois jours. L'autre phénomène inquiétant, c'est la proportion de jeunes parmi ces consommateurs : 300 000 jeunes entre 12 et 15 ans ont déjà fumé du cannabis. Or, plus tôt on l'essaye, plus vite on l'adopte et plus intensément on détériore son cerveau ; car celui de l'adolescent est en pleine construction. Fumer du cannabis pour un jeune, c'est comme arroser une jeune plante avec de l'herbicide.

C'EST-À-DIRE ?

Les plus jeunes utilisent parfois la pipe à eau ou « chicha », « chilom », « bang », qui leur permet d'inhaler d'un seul trait non plus 40 millilitres de fumées comme lorsqu'on tire sur un joint mais 4 litres de fumée c'est-à-dire 100 fois plus. En effet, cette fumée étant rafraîchie dans la pipe à eau, ils ne sont plus arrêtés par l'échauffement de la bouche et des bronches.

La fréquence à laquelle le consommateur « tire » sur son « pétard » et l'intensité avec laquelle il le fait ont aussi un impact sur le risque. Plus longtemps il garde la fumée dans les poumons et plus le tétrahydrocannabinol (THC), principal composant du cannabis, a de chances de passer des alvéoles pulmonaires dans le sang.

➔ INFO

Retrouvez l'intégralité des interviews dans la brochure intitulée « Effets du cannabis sur la santé et l'intégration sociale des jeunes » produite par la rédaction et disponible en ligne sur le site internet de la préfecture de police.



Psychiatre, responsable de l'unité de toxicomanie de l'hôpital Sainte-Anne à Paris.

DOCTEUR XAVIER LAQUEILLE

QUELS SONT LES EFFETS DU CANNABIS RECHERCHÉS PAR LES CONSOMMATEURS ? Y A-T-IL UN PROFIL-TYPE DES CONSOMMATEURS ?

Le cannabis procure une sensation d'ivresse avec une certaine euphorie, le sentiment d'être détaché de soi-même et un effet de socialisation : fumer, c'est être en phase avec ses copains. Les personnes les plus exposées sont les adolescents en rupture ou en difficulté avec leur famille ou avec l'école. Il y a aussi le « cannabis tardif » de ceux qui ont commencé tôt et qui n'ont jamais pu arrêter. Habituellement, on s'arrête de consommer entre vingt et trente ans, mais certains continuent plus ou moins régulièrement au-delà de la trentaine.

QUELLES SONT SES CONSÉQUENCES SUR LE PSYCHISME ?

Les fonctions cognitives, c'est-à-dire la mémoire, l'attention, la concentration et l'exécution des tâches complexes sont perturbées. Il peut aussi y avoir des complications comme des troubles anxieux et un état de démotivation ou encore des complications psychiatriques délirantes rares qui touchent un consommateur sur dix mille.

Cela peut se traduire par des phénomènes hallucinatoires. Il y a aussi le débat sur le rôle du cannabis dans le déclenchement de maladies schizo-phréniques. Le cannabis est en tout cas un facteur de vulnérabilité face à cette maladie, surtout en cas de consommation précoce et importante, c'est-à-dire ayant démarré avant l'âge de 15 ans et s'étant traduite par au moins 50 prises en tout avant l'âge de 18 ans. Dans cette situation, d'après l'étude d'un chercheur suédois, le risque de schizophrénie est de 5 à 6 fois supérieur à la moyenne.



Infirmière scolaire depuis 1979, en poste au lycée Chaptal, établissement public d'enseignement secondaire et supérieur dans le 8^e arrondissement de Paris.

MARTINE DONNART

EXISTE-T-IL UN PROFIL DU CONSOMMATEUR DE CANNABIS ?

Il est impossible de dresser un portrait type. Dans notre lycée, la consommation de cannabis peut être liée à une certaine absence des parents, un manque de vigilance des adultes ou traduire un mal-être. J'ai constaté en revanche une grande banalisation de la drogue, les jeunes fument de plus en tôt et prennent aussi beaucoup d'alcool.

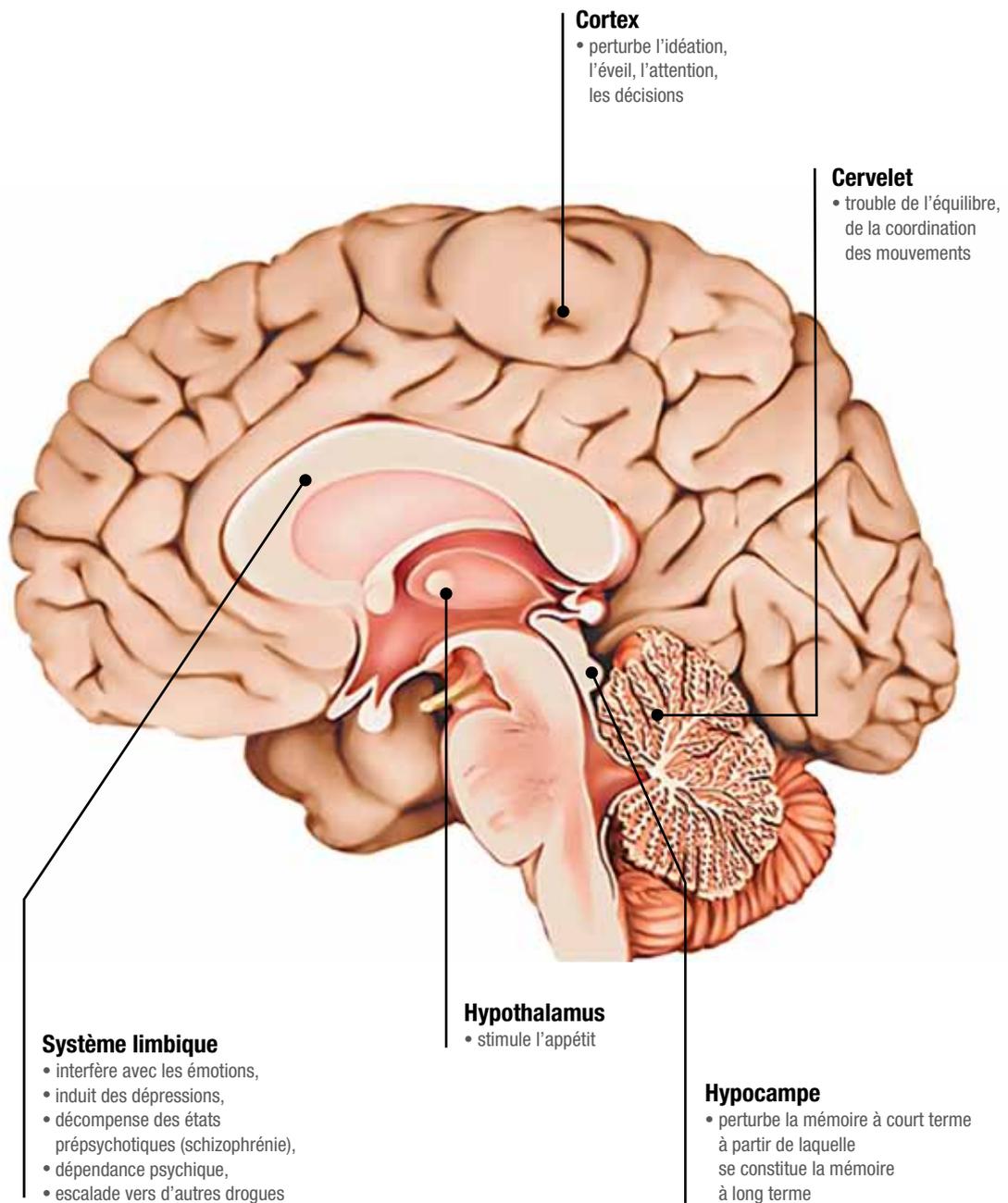
QUEL EST VOTRE RÔLE ?

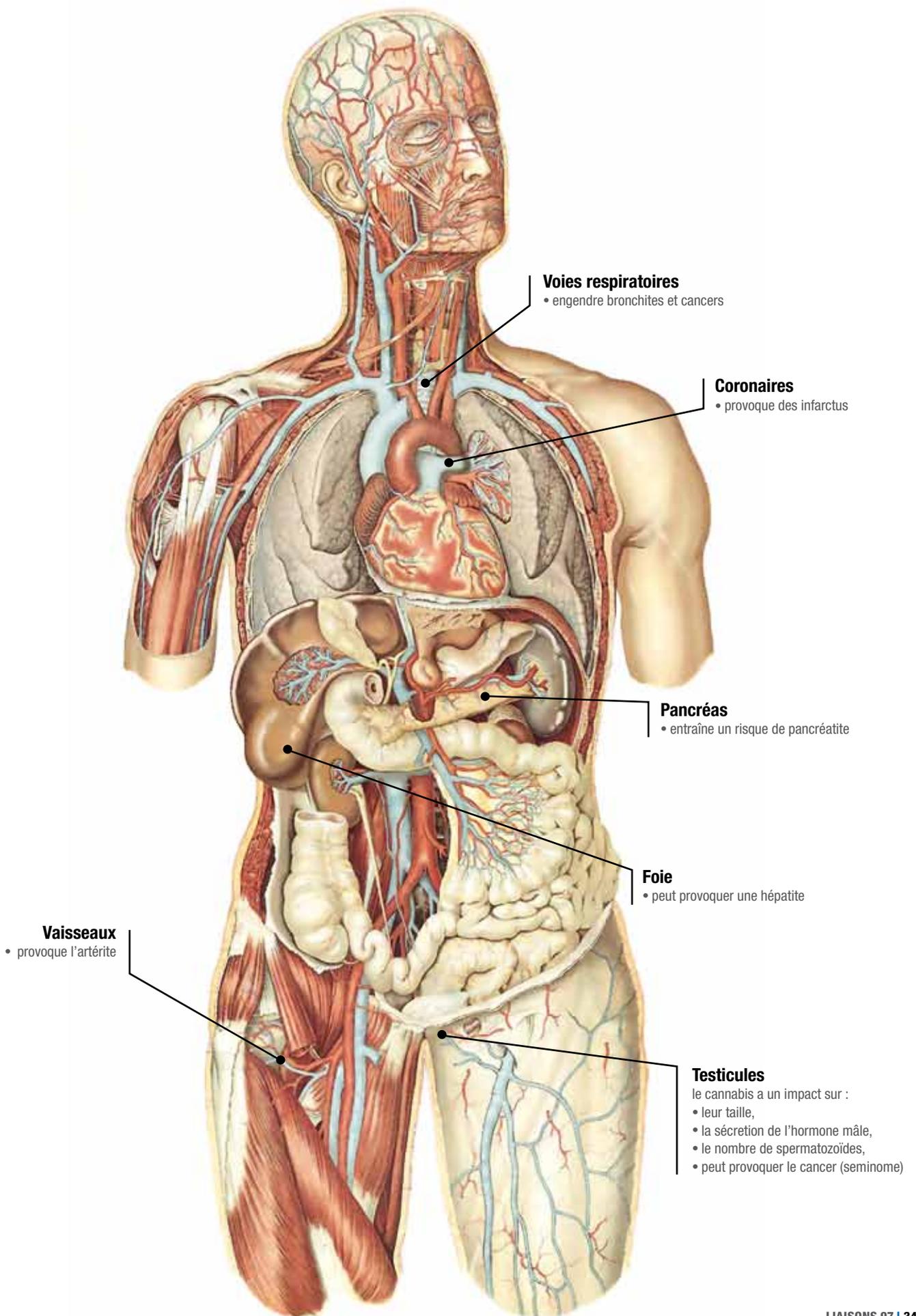
Dans le cas d'un collégien, nous contactons les parents et nous essayons de faire le point avec eux : ont-ils remarqué que leur enfant consommait de la drogue ? S'agit-il d'un problème personnel ? Dans le cas d'un lycéen, nous entrons en discussion directe avec lui et nous tentons de trouver des solutions ensemble en lui laissant le temps de la réflexion, de la prise de conscience avant éventuellement de prévenir ses parents si rien ne change. Quoi qu'il en soit, on ne diabolise pas le produit, mais on informe de ses méfaits physiques et psychologiques.

CANNABIS ZÉRO DE CONDUITE

En diminuant les réflexes, la coordination motrice et en perturbant l'évaluation des distances, le cannabis est dangereux pour la conduite (400 morts par an en France sur la route). Il incite aussi à consommer de l'alcool (1 200 morts chaque année). La prise conjointe de cannabis et d'alcool multiplie par 15 le risque d'avoir un accident mortel sur la route. Depuis la loi du 3 février 2003, il existe un délit sanctionnant la conduite sous l'emprise de stupéfiants d'une peine de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 4 500 euros.

Effets du cannabis sur le corps humain





Voies respiratoires
• engendre bronchites et cancers

Coronaires
• provoque des infarctus

Pancréas
• entraîne un risque de pancréatite

Foie
• peut provoquer une hépatite

Vaisseaux
• provoque l'artérite

Testicules
le cannabis a un impact sur :
• leur taille,
• la sécrétion de l'hormone mâle,
• le nombre de spermatozoïdes,
• peut provoquer le cancer (seminome)



Directeur de l'observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT).

JEAN-MICHEL COSTES

PARMI LES DROGUES ILLICITES, QUELLES SONT LES PLUS CONSOMMÉES ?

En France, le cannabis est de loin le produit stupéfiant le plus consommé devant la cocaïne et l'ecstasy. Après avoir connu une très forte progression entre les années 1990 et 2002, on a constaté depuis cette date une certaine stabilisation du nombre de consommateurs de cannabis chez les jeunes, avec même une baisse dans les années récentes.

EXISTE-T-IL UN PROFIL DU FUMEUR DE CANNABIS ?

Aujourd'hui la consommation est le fait de publics très divers et de tous âges, mais elle concerne principalement les 15/35 ans et surtout les garçons. Au-delà de cette tranche, avec le passage à l'âge adulte et l'arrivée de responsabilités liées au travail à la vie de famille l'usage s'estompe. En revanche, on constate que l'expérimentation de cannabis concerne davantage les milieux favorisés tandis que l'usage régulier touche plus les groupes défavorisés.



Épidémiologiste, directrice de recherche à l'Inserm dans l'Unité 669, basée à la maison des adolescents de Paris).

MARIE CHOQUET

Y A-T-IL UN LIEN ENTRE LA CONSOMMATION DE CANNABIS ET CELLE D'AUTRES SUBSTANCES CHEZ LES 12-18 ANS ?

On observe une très forte association tabac/cannabis car le mode de consommation est souvent identique. Aujourd'hui, la majorité des consommateurs quotidiens de tabac sont aussi, pour les trois quarts d'entre eux, des consommateurs de cannabis. Les conséquences sont d'autant plus importantes sur les troubles respiratoires. On observe aussi une association tabac/alcool. Le cannabis, l'alcool et le tabac forment le trio de produits les plus consommés par les adolescents. L'association entre le cannabis et d'autres substances que l'alcool et le tabac est en revanche beaucoup plus rare.

QUE PEUT-ON DIRE DES LIAISONS ENTRE CANNABIS ET TROUBLES DE TOUTES SORTES ?

On a longtemps parlé d'une consommation récréative du cannabis, ce que nous, chercheurs, réfutons. Les consommateurs même occasionnels ont plus de problèmes que les autres : difficultés scolaires, délinquance, tentatives de suicide. La corrélation est notamment très forte entre cannabis, absentéisme et désinvestissement scolaire. Difficile de dire dans quel sens ça marche : nous ne parlons ici que de liaison entre des phénomènes. Je pense que c'est un enchaînement circulaire : les difficultés poussent à consommer et réciproquement.



Professeur vie scolaire au Rectorat de Paris.

MICHÈLE HASSEN

QUELS SONT LES MÉFAITS DU CANNABIS SUR LA VIE SCOLAIRE ?

L'élève arrive en retard, dort pendant les cours au lieu de participer, manque la classe, sèche les contrôles car il n'a pas révisé, ce processus pouvant aller jusqu'au décrochage scolaire dans les cas les plus graves. Ce phénomène touche surtout les élèves de lycées professionnels, moins ceux des filières générales.

QUELS CONSEILS DONNERIEZ-VOUS AUX ÉLÈVES ADDICTS AU CANNABIS ?

Je les incite à se demander pourquoi ils ont besoin d'un produit stupéfiant dans leur vie, ce qui leur est difficile à vivre dans leur vie personnelle ou scolaire. Ne peuvent-ils pas se confier à un proche au sein de leur famille ou à un psychologue ? Le pire est de faire comme s'il ne se passait rien. Au lycée, les deux personnes à contacter en priorité sont le professeur principal ou le conseiller principal d'éducation. Ensuite, pour une problématique plus personnelle (dépression adolescente, problème familial grave), l'infirmière scolaire pourra l'orienter si nécessaire vers une consultation spécialisée. Parfois, quelques séances suffisent à y voir plus clair.



Vice-procureur
au Parquet de
Paris,
chef de la section
des mineurs.

ELISABETH ALLANNIC

POUR QUELS DÉLITS LIÉS À LA DROGUE DES MINEURS VOUS SONT-ILS ENVOYÉS ET QUELLES SONT LES SANCTIONS ?

Pour usage, détention, transport, acquisition, offre ou cession de stupéfiants. Lorsqu'il s'agit d'un usage de drogues dites dures (héroïne, cocaïne ou crack), le mineur est déféré devant le juge des enfants dans la majorité des cas. Celui-ci le jugera en tenant autant compte de la gravité des faits que de sa personnalité, dans un souci d'individualisation de la peine.

Pour l'usage de cannabis, la réponse pénale va de l'alternative aux poursuites à la peine d'emprisonnement. Lorsque le mineur est interpellé une première fois pour usage de cannabis, le parquet décide généralement d'une mesure alternative aux poursuites en le convoquant devant le délégué du procureur aux fins soit de rappel à la loi, soit - lorsqu'une consommation importante a été mise en évidence par l'enquête pénale - d'une orientation vers une structure socio-sanitaire chargée d'évaluer les conduites à risques du mineur et de l'orienter le cas échéant vers un suivi thérapeutique.

DANS QUELS CAS IMPOSE-T-ON AUX MINEURS UNE SANCTION PÉNALE ?

En cas de réitération de l'infraction d'usage de cannabis, le parquet saisit le juge des enfants aux fins de mettre en examen le mineur, qui sera le plus souvent jugé en audience de cabinet ; seules des sanctions éducatives sont alors encourues, de type « remise à parents » ou « admonestation ». Mais cette condamnation avec déclaration de culpabilité sera inscrite au casier judiciaire du mineur.

Si le jeune réitère pour la deuxième ou la troisième fois, le juge des enfants ordonnera son renvoi devant le tribunal pour enfants qui, après l'avoir déclaré coupable, pourra le condamner à une peine d'emprisonnement.

Mais dans les faits, le jeune se voit le plus souvent imposé plusieurs mois d'emprisonnement avec sursis assorti d'une mise à l'épreuve pendant une durée maximum de 3 ans avec une obligation de soins. S'il ne respecte pas cette obligation, le sursis pourra être révoqué en tout ou partie et le mineur devra ainsi purger sa peine de prison.

LE CANNABIS ET LA LOI

Le délit d'usage de produits stupéfiants est réprimé par l'article L3241-1 du code de la santé publique : le consommateur encourt une peine d'un an d'emprisonnement et une amende de 3 750 euros. Les délits d'acquisition, de détention, de transport, d'offre ou de cession de produits stupéfiants sont réprimés par l'article 222-37 du code de la santé publique : sont encourues une peine de 10 ans d'emprisonnement et une amende de 7 500 000 euros.



© Richard Vilain - Fotolia.com



Responsable médical du centre de consultations Emergence pour les moins de 25 ans.

DOCTEUR OLIVIER PHAN

COMMENT SOIGNE-T-ON LA DÉPENDANCE AU CANNABIS CHEZ UN JEUNE ?

Nous essayons d'influencer les facteurs à risques qui le poussent à prendre cette substance, c'est à dire sa personnalité, ses relations avec ses parents, son environnement. Nous aidons l'adolescent à prendre conscience des effets délétères de sa consommation et à faire émerger d'autres désirs.

Les parents trouvent sur le centre une aide à la parentalité. La communication intrafamiliale est renforcée de manière à favoriser le bon développement du jeune et de ses projets, une fois ceux-ci reconnus par l'ensemble des protagonistes. Les entretiens sont à la fois individuels et familiaux.

COMMENT VOUS Y PRENEZ-VOUS ?

Le traitement s'organise dans un programme de 6 mois au cours duquel sont travaillés les facteurs de risques évoqués ci-dessus. Le défi est de créer l'alliance thérapeutique afin d'impulser les changements pré-requis pour l'arrêt de la consommation. Nos thérapeutes sont tous des psychiatres ou psychologues formés à la psychothérapie familiale et individuelle des adolescents « addicts » et de leur famille. Suite à un travail de recherche international subventionné par la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie, nous avons mis en place une formation spécifique dans ce domaine, qui sera étendue aux autres centres français. Notre centre obtient de bons résultats : 90 % des jeunes qui rentrent au programme suivent entièrement les six mois de thérapie. A la sortie des soins, ils ne fument plus ou ont considérablement ralenti leur consommation.



Chef du service d'investigation transversale de la préfecture de police de Paris et ancien membre de la brigade des stupéfiants.

MAURICE SIGNOLET

VOUS ÊTES CHEF DU SERVICE D'INVESTIGATION TRANSVERSALE* DE LA PRÉFECTURE DE POLICE. EN QUOI ÊTES-VOUS CONFRONTÉ AU CANNABIS ?

Nous participons au plan stupe parisien qui a pour but de mettre un terme aux trafics de cannabis récurrents qui perturbent la vie des cités, surtout dans l'Est et l'Ouest de Paris. Avec la brigade des stupéfiants et les commissariats locaux nous établissons des diagnostics de sécurité, nous ciblons des lieux très précis et menons des investigations sur les trafiquants. Le but est de faire des interpellations massives qui dissuadent les dealers.

Y A-T-IL UNE ÉVOLUTION QUI VOUS PARAÎT PRÉOCCUPANTE EN LA MATIÈRE ?

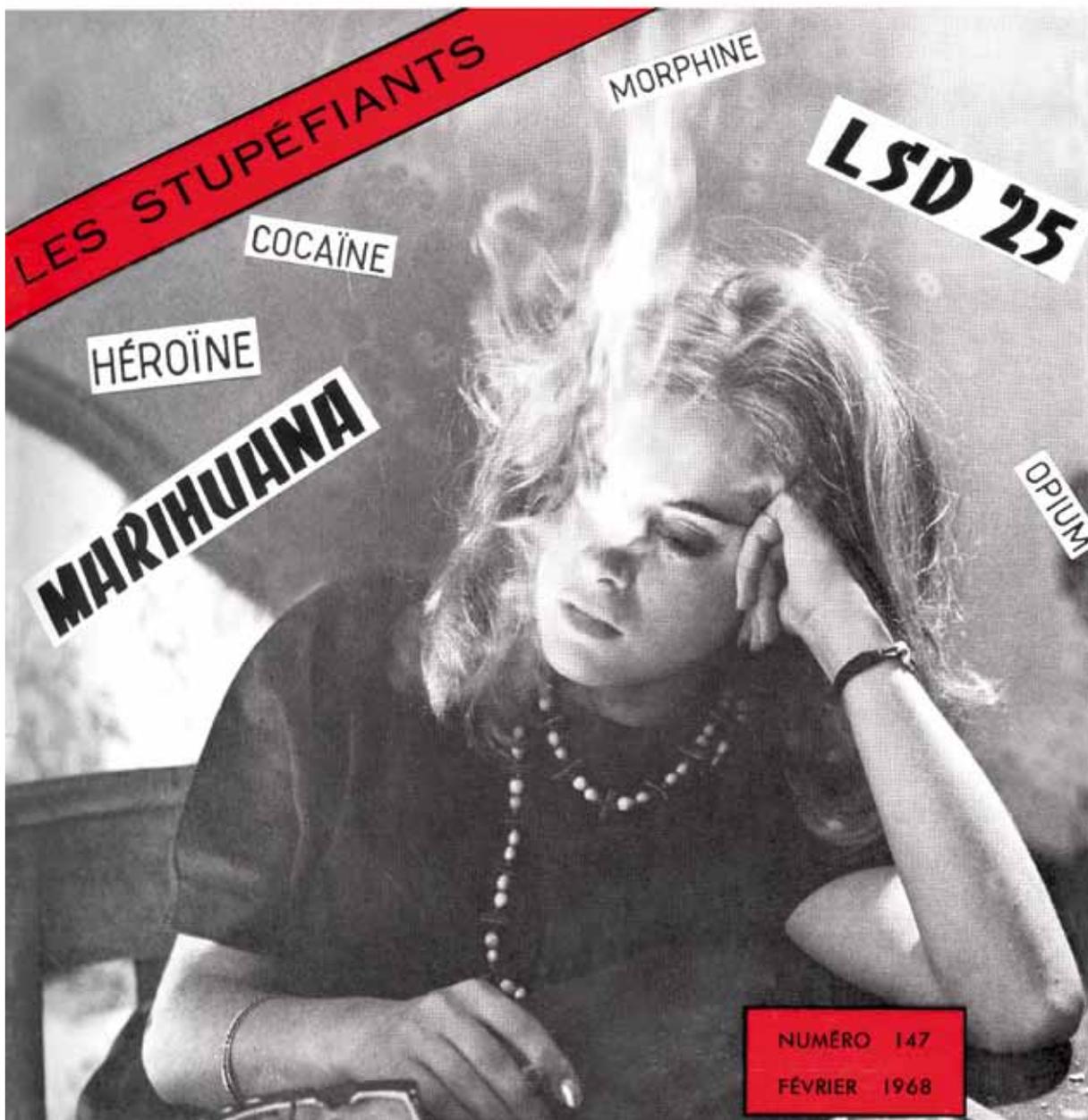
Il y a eu une évolution sociologique. Il y a trente ou quarante ans, le cannabis touchait surtout les milieux bourgeois et étudiants et servait à se démarquer de sa classe sociale. C'était un atypisme presque romantique : je pense aux beatniks des années 1960. Aujourd'hui, c'est tout le contraire. Fumer du cannabis permet de ne pas se démarquer du groupe dans tous les milieux sociaux. Dans les cités en particulier, celui qui ne vend pas du cannabis peut se sentir marginalisé. On commence par consommer, on finit par trafiquer.

* Ce service relève de la direction de sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP).

À Paris, 22 centres de consultations sont ouverts aux jeunes. Pour obtenir leurs coordonnées, consultez le site de la Mildt : www.drogues.gouv.fr, rubrique « Rencontrer un professionnel »

LIAISONS

REVUE MENSUELLE D'INFORMATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES DE LA PRÉFECTURE DE POLICE



ZOOM

Phénomène de marginalisation ou phénomène de mode... En quarante ans, la drogue a changé de signification, mais elle est demeurée un problème majeur de santé publique. Témoin, cette couverture de *Liaisons* datant de février 1968, qui aborde la drogue dans sa rubrique « La question du mois » : « L'attention du public a été attirée ces derniers mois sur les problèmes posés par la consommation de stupéfiants en France et à Paris en particulier. L'accent a été principalement mis sur les dangers pour la jeunesse d'une certaine mode de la drogue, et des questions ont été posées sur l'éventuelle recrudescence du trafic et de la consommation des stupéfiants ».



Deal au pied d'une cité.

Cannabis et vie des quartiers

L'effet domino

LA CONSOMMATION ET LE DEAL DE CANNABIS DANS CERTAINS QUARTIERS ET CITÉS DU GRAND PARIS SONT DEVENUS UNE SOURCE CONSIDÉRABLE DE NUISANCES POUR LES RIVERAINS.

« Cela fait plus de deux mois maintenant que des groupes de jeunes squattent le jardin en bas de mon immeuble. Ils sont avec leurs chiens, des pitbulls, ils boivent et fument toute la nuit en écoutant leur musique à tue-tête... » ; « Encore une fois, nos parties communes sont victimes de la présence du même groupe d'individus qui crachent et laissent l'ensemble de leurs détritrus dans notre hall, cannettes et mégots de joints, quand ils n'urinent pas devant nos portes... » ; « Comme chaque soir, le bruit des courses de scooters résonne dans notre appartement, faisant trembler nos murs... » ; « Et voilà, ce mois-ci a encore été marqué par un affrontement entre bandes du quartier, occasionnant de nombreux dégâts... » ; « J'ai repéré le ma-

nège des trafiquants depuis mon balcon, voici quelques photos du porche où ils se dissimulent, avec au loin les individus, capuche sur la tête ». Voilà en substance les courriers de doléances que reçoivent chaque mois les commissariats de l'agglomération parisienne. Malgré les efforts répétés des différents services de police pour enrayer les deals et disperser les réunions au pied des immeubles, les nuisances perdurent, s'installent ou se déplacent d'un point à un autre, rendant le quotidien des habitants toujours plus pénible, voire insupportable.

DIALOGUE COMPLIQUÉ

Malgré ces lettres qui témoignent de la dégradation de la qualité de vie, la réalité, vue du terrain, semble toute



Patrouille dans les quartiers.

autre. Comme l'expliquent policiers, bailleurs sociaux et acteurs associatifs, il est de plus en plus compliqué d'obtenir des témoignages directs d'habitants dans un quartier touché par les trafics. L'omerta règne : peur des représailles, peur d'être identifié lors d'une confrontation avec les présumés coupables... La logique malsaine associant drogue, alcool et tapages est difficile à bousculer. Certes, tous les rassemblements ne donnent pas lieu à des trafics, mais ils débouchent souvent sur bien d'autres nuisances. Comme en témoigne Denis A., brigadier du groupe de soutien à la police de quartier (GSPQ) dans le 20^e, «*les gens ont peur de parler, ils connaissent très bien les jeunes à problèmes, mais la crainte d'être repéré puis persécuté est*

plus grande que l'envie de déposer une plainte». Une propriétaire de bar qui souhaitait témoigner sous X a ainsi vu son nom prononcé par erreur lors d'une audience. Peu de temps après, elle a retrouvé son café tagué et dégradé...

PRIS EN OTAGES

La présence de bandes gangrène progressivement la vie de certains quartiers, prenant parfois ses habitants en otages. Les va-et-vient d'acheteurs potentiels, les rassemblements de groupes de jeunes, la présence de voitures et de scooters, l'utilisation régulière des parties communes comme cachettes pour les produits stupéfiants ou les halls occupés pour les transactions finissent par être éga-

lement synonymes d'incivilités, de menaces, de braquages, de règlements de comptes, de cambriolages ou de vols avec violence. Quand certains commerçants mettent la clef sous la porte à force d'attaques répétées, d'autres peuvent être parfois invités par des dealers à laisser leurs rayonnages disponibles pour dissimuler de la drogue. Pour ce commissaire du 19^e, il faut aussi prendre en compte les hold-ups récurrents dont sont victimes certaines enseignes malgré les vigiles, ou les vols à l'arraché, dont les personnes âgées font souvent les frais : «*Toute marchandise volée, de l'Ipod à la bouteille d'alcool, possède une valeur pour une transaction de cannabis ou de cocaïne, en vogue et à moindre coût. Aujourd'hui, un gramme de cocaïne*



Visite des parties communes.



se négocie à 60 euros contre 200 il y a dix ans.»

DES BANCS À L'ÉCOLE DE LA RUE

Enfants guetteurs, jeunes adolescents consommateurs de cannabis et parfois de cocaïne, déscolarisation précoce... c'est l'un des constats alarmants des policiers engagés dans les missions de prévention et de communication (MPC) des commissariats centraux d'arrondissement parisiens. Chargés d'aller à la rencontre des jeunes dans leurs écoles pour les alerter sur les risques que génère la consommation de drogue, ils insistent également sur la nécessité de poursuivre des études. Pour le major Gérard G. de la MPC du 19^e, «si des jeunes se retrouvent dans les rues pour dealer et s'éloigner très tôt

des écoles, c'est parce que certaines familles préfèrent fermer les yeux sur les activités illicites de leurs enfants car l'argent rentre. C'est aussi ça, l'économie souterraine. L'économie parallèle fait vivre des familles». Parfois les parents baissent les bras, comme en témoigne ce résident de longue date du quartier des Beaudottes à Sevran (93) : «Dans ma cité, je vois beaucoup de jeunes

«La présence de bandes gangrènent progressivement la vie de certains quartiers.»

en errance qui ne vont plus à l'école. Comme j'ai bien réussi à élever mes enfants, certains parents me disent : tu devrais parler à mon fils. Ils sont dépassés par la situation». En discutant avec ses voisins, on apprend qu'untel ou un-

tel est parti en prison. «Les trafics, c'est aussi un effet de contagion», poursuit ce riverain du quartier : «quand des jeunes en voient d'autres qui sont bien habillés ou qui ont de belles motos, ils peuvent être tentés d'entrer dans un trafic. Livrés à eux-mêmes, ils peuvent tomber sur quelqu'un de mal intentionné qui les incite à dealer». Si les peines encourues sont moins lourdes pour les mineurs, les majeurs se débattent difficilement aux sanctions pénales. Une première

arrestation ou garde à vue peut certes suffire à remettre les plus impressionnables dans le droit chemin. Mais il est encore plus difficile de retrouver un travail quand on a fait de la prison : «Un jeune qui trainait dans ma



Contrôle d'identité.

*cité me disait que personne ne voulait de lui depuis qu'il avait un casier; il était dégoûté du système», poursuit cet habitant. Pour les autres, il faudra attendre l'arrivée d'une petite amie ou espérer un projet d'avenir. Quant aux caïds, ceux qui ne redoutent pas l'uniforme, ceux qui se font parfois une fierté de s'attaquer aux forces de l'ordre ou de faire un tour en «tôle», selon le brigadier A. du GSPQ dans le 20^e, cela ne fait aucun doute : «plus dure sera la chute ; ils risquent de finir SDF ou d'aller à l'ombre pour un bon moment». Pour notre habitant des Beaudottes, la solution réside peut-être dans la solidarité : «Il faudrait que tous les résidents luttent main dans la main, avec les associations, pour montrer que le cannabis détruit la vie de tout le monde». **SB***

Entretien Jean-François Hélié

responsable secteur
Curial-Cambrai Paris 19^e
depuis 4 ans à l'office public de
l'habitat (Paris Habitat - OPH).

En quoi consiste votre fonction ?

Je m'occupe de gestion locative, de travaux de remise en état, de réparations de parties communes... pour un ensemble de 4200 logements, soit seize tours de dix-huit étages, ainsi qu'une barre.

Quels sont les problèmes que vous rencontrez à cause des dealers ?

Les cages d'escaliers sont régulièrement dégradées par les tags, signatures des groupes, certaines portes sont cassées pour permettre les accès aux caves où sont cachées drogues et armes... Récemment, lors d'une opération policière, les trafiquants pris de cours ont dissimulé leurs produits dans toutes les boîtes aux lettres d'un hall. Ils ont attendu le départ des policiers pour les récupérer en les cassant toutes !

Comment réagissent les habitants ?

Nous recevons beaucoup de lettres de plaintes par rapport aux nuisances diverses : cris, musiques tonitruantes, moteurs de scooters, dégradations des parties communes... mais peu de gens viennent directement nous voir par peur de représailles. Certains caïds tentent d'instaurer leur loi. En journée, les choses se passent relativement bien, c'est à partir de 19h que les problèmes arrivent.

Y a-t-il des solutions pour remédier à cette situation ?

Pour ces questions, nous sommes aidés par les brigades de quartier du commissariat de l'arrondissement, ainsi que par le groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS), un service privé créé en 2004 par l'Hôtel de Ville pour tranquilliser les 62 000 logements sociaux de la capitale. En cas de troubles, les habitants peuvent même appeler le GPIS.

Obtenez-vous des résultats ?

Par leur présence et leurs actions, la police et le GPIS mettent tout en œuvre pour limiter les rassemblements et décourager l'instauration d'une économie souterraine. Mais les jeunes sont extrêmement bien organisés. Ils disparaissent très vite lorsque les forces de l'ordre arrivent et ils n'hésitent pas parfois à contre-attaquer de façon violente. Mon collègue et moi-même avons été une fois caïlassés et pris à partie par un groupe qui pensait que nous étions policiers !



PRÉVENTION INOCULER LES BONS PRINCIPES

Finis le temps de l'innocence. On le sait aujourd'hui, toutes les drogues exposent au risque de dépendance parfois jusqu'à ce que mort s'ensuive. Face à des consommations de plus en plus précoces, une multitude de services d'Etat et d'associations se mobilisent pour éviter que les mauvaises habitudes s'enracinent dès l'adolescence au risque de perdurer à l'âge adulte.



Un flic à l'école

YANNIS HAON, GARDIEN DE LA PAIX, EST UN DES CINQ POLICIERS FORMATEURS ANTI-DROGUE (PFAD) DE L'UNITÉ DE COMMUNICATION, DE FORMATION ET DE PRÉVENTION DE LA BRIGADE DES STUPÉFIANTS (DIRECTION DE LA POLICE JUDICIAIRE). AUJOURD'HUI, IL A RENDEZ-VOUS AVEC UNE CLASSE DE LYCÉENS DE L'ÉCOLE BOULLE, SPÉCIALISÉE DANS L'ENSEIGNEMENT DES MÉTIERS D'ARTS À PARIS.

« **B**onjour, je m'appelle Yanniss, je suis policier formateur anti-drogue à la brigade des stupés, dont une des missions est d'informer les adolescents sur les dangers de la drogue. Mon intervention va peut-être vous surprendre, je ne vais pas vous faire un cours, je veux juste échanger avec vous sur quelques idées reçues et vous présenter une autre réalité des produits stupéfiants que certains d'entre vous consomment peut-être. »

D'emblée le ton est donné : clair, direct, ironique et parfois cru. Derrière son apparente décontraction et ses traits d'humour, le policier déroule durant deux heures un discours bien rôdé, sans « antisèche », et sagement construit pour tenir en haleine un auditoire tantôt sceptique, tantôt intrigué.

Sur la trentaine d'adolescents âgés de quinze à dix sept ans assis en face du formateur, les statistiques laissent supposer que la moitié a sûrement déjà expérimenté au moins une fois le cannabis. Il faut donc trouver les

mots justes pour établir le dialogue sans heurter et pousser les jeunes à communiquer.

« Une drogue, qu'est-ce que c'est ? », lance le policier aux lycéens. Au départ timide, l'échange débute avec ses premiers éléments de réponse : « c'est être dans un état second », « c'est l'évasion », « c'est un moment de convivialité », « ça évoque la dépendance... »

Après quatre années passées à la direction centrale de la sécurité publique, puis autant encore dans une mission de prévention et de communication au commissariat du 4^e, le formateur connaît son sujet sur le bout des doigts et a l'habitude de s'adresser aux jeunes. Construite en plusieurs étapes (définition d'une loi, d'une drogue, dangers liés à son usage, risques judiciaires liés à la consommation et au trafic), la séance alterne informations générales, chiffres et nombreux exemples. Il faut casser les idées reçues sur des produits prétendument festifs, débanaliser le cannabis ou le côté branché de la cocaïne. Il faut aussi trouver les arguments quand un

ZOOM

Les séances de prévention

contre la drogue sont également assurées par les policiers des missions de prévention et de communication des commissariats centraux d'arrondissement, sous l'égide du service de prévention anti-délinquance de la préfecture de police.

En 2009, 7 377 professionnels et 6 057 élèves de lycées, collèges et écoles primaires ont été sensibilisés aux dangers de la drogue par l'ensemble des services de la préfecture de police.

jeune sceptique lance dans la classe: «Mais M'sieur, si on fume un pétard, c'est du domaine privé!».

«Vous voulez faire la fête? Vous éclater? Très bien. Vous allez en boîte ou chez des amis, vous buvez un verre, puis deux... vous allumez un joint avec vos potes et vous pensez que vous contrôlez la situation. Sachez que vous gérez que dalle! Les accidents de voiture parce que l'on a abusé de substance ou d'alcool, ça n'arrive pas qu'aux autres. La semaine dernière, je discutais avec cette fille, son amoureux aujourd'hui, c'est un légume parce qu'il a fini dans un ravin. Il boit sa soupe avec une paille.»

Les exemples sont parfois crus, durs à entendre, mais il faut aussi provoquer un électrochoc pour être entendu. Les risques sociaux de la consommation de drogue, la déscolarisation, les violences, sont eux aussi abordés. En fin de séance, le policier laisse les jeunes s'exprimer de façon plus globale sur les autres drogues. Là encore, les ados ont des choses à dire et les questions pleuvent: «inhaler de l'hélium; c'est dangereux?», «Y a-t-il de la drogue dans le coca-cola?», «l'eau écarlate, ça fait quoi?», «vous pouvez nous parler du crack?», «qu'est-ce que l'absinthe?»... Pour chaque interrogation, le formateur a une réponse. Le policier finit son exposé par une dernière mise en garde: «Je veux juste vous dire que la drogue, c'est dangereux, et que cela peut modifier votre vie. À chaque consommation, c'est la roulette russe, alors soyez vigilants et ne vous laissez pas entraîner. Bonne journée, et merci». **SB**

Entretien Olivier Lacombe

Commandant Olivier Lacombe, policier formateur anti-drogue depuis 2002, chef de l'unité de communication, de formation et de prévention de la brigade des stupéfiants, direction de la police judiciaire.



En quoi consiste votre mission ?

L'unité que je dirige a en charge l'organisation d'actions d'information et de prévention des drogues auprès d'une partie du public scolaire de l'Académie de Paris. Cela comprend les lycéens et le public adulte du monde scolaire (les équipes éducatives et les parents d'élèves). Notre unité anime également des actions de formation et de sensibilisation dans le monde de l'entreprise, de plus en plus confronté aux problématiques engendrées par la consommation de substances illicites.

Comment se déroule une séance dans une classe ?

Une intervention dure environ deux heures, elle est essentiellement basée sur l'interactivité. Il ne s'agit pas de faire un exposé rébarbatif, mais d'instaurer un dialogue dans le cadre d'une démarche de citoyenneté, de liberté et de responsabilité vis à vis de soi-même et des autres, d'expliquer la loi en matière de drogues et d'informer sur les produits stupéfiants et sur les comportements à risque liés à l'usage des drogues licites ou illicites et sur leurs conséquences sanitaires et sociales.

Quel(s) message(s) délivrez-vous lors de ces débats ?

Nous ne sommes pas là pour nous substituer aux médecins ou psychologues. Notre point de vue est celui de policiers. Mais nous ne devons pas non plus apparaître comme les espions qui viennent pour savoir qui fume ou qui consomme. Notre rôle est d'alerter les jeunes sur les risques pénaux encourus, tout en évoquant les dangers physiques, psychiques et sociaux. Il faut aussi penser à mettre en valeur ceux qui ne consomment pas.

Comment entretenez-vous vos connaissances dans le domaine des stupéfiants ?

Les policiers formateurs anti-drogue (PFAD) sont habilités à dispenser des interventions de prévention sur le thème de la toxicomanie. Nous suivons une formation spéciale portant sur l'ensemble des produits illicites, les produits réglementés, la législation, les orientations gouvernementales et une partie pédagogique basée sur la mise en situation. Ce savoir est recyclé tous les deux ans. Nous bénéficions également d'une formation sur la psychologie des enfants et des adolescents. 500 PFAD environ sont répartis dans tous les services de la police nationale sur l'ensemble du territoire métropolitain et des départements d'outre-mer, dont cinq à la DPJ.

→ FÊTEZ CLAIRS



Les policiers formateurs anti-drogue de la brigade des stupéfiants participent, avec d'autres partenaires, à l'opération «Fêtez Clairs» destinée à prévenir la consommation des drogues dans les espaces festifs et organisée sous l'égide de la Ville et de la préfecture de Paris. Mission: sensibiliser les personnels des clubs et des organisateurs de soirées aux dangers des produits psycho-actifs, aux moyens de prévention des accidents et aux gestes à faire lorsqu'ils surviennent (eau froide accessible, aération, espace de repos...) ainsi qu'à la responsabilité juridique des exploitants. En 2009, plus de 40 interventions ont eu lieu, plus de 60 000 brochures de prévention ont été distribuées ainsi que 12 000 outils de prévention (préservatifs, éthylotests, ou bouchons d'oreilles).

www.fetez-clairs.org

Ensemble contre la drogue

LA PRÉVENTION, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET PAS SEULEMENT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE : DANS LA CAPITALE, SERVICES DE L'ÉTAT ET ASSOCIATIONS, COORDONNÉS PAR LA PRÉFECTURE DE PARIS, MULTIPLIENT LES ACTIONS POUR SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS AUX DANGERS DES PRODUITS STUPÉFIANTS.



Sous préfet, directeur de cabinet du préfet secrétaire général de la préfecture de Paris, chef de projet toxicomanie.

ABDEL-KADER GUERZA

QUEL RÔLE JOUE LA PRÉFECTURE DE PARIS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE ?

Elle met en œuvre les politiques gouvernementales et, à cette fin, coordonne le réseau des services déconcentrés de l'Etat chargés de cette mission. On ne gagne que si on joue « collectif ».

COMMENT LES PROJETS SONT-ILS DÉFINIS ?

Chaque année, la Mildt (mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie), dont je suis le délégué départemental, définit des orientations. Dans ce cadre, nous lançons auprès des associations des appels à projets en matière de prévention, de prise en charge sanitaire et de prévention des trafics, qui sont nos domaines d'intervention en matière de lutte contre la toxicomanie. Chaque année, nous choisissons de financer une trentaine d'actions ciblées sur des publics précis. Parmi elles, l'action de prévention « Fêtez Clair » à laquelle participe la brigade des stupéfiants de la préfecture de police. En 2009, près d'un million d'euros a été consacré à l'ensemble de ces projets.



PREVADDICT, POUR PRÉVENIR LES ADDICTIONS À PARIS

Mis en place à Paris en faveur de tous les élèves de collèges parisiens de 6^e, le programme Prevaddict, conçu par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt), la préfecture de Paris et l'Académie de Paris en liaison avec des organismes spécialisés, a pour but de prévenir la consommation de tabac et de drogue chez les jeunes à travers une séance de prévention de deux heures animée par le personnel éducatif ou des membres d'associations spécialisées préalablement formés aux méthodes Prevaddict.

La dangerosité des drogues pour la santé physique et mentale, la diminution des facultés d'apprentissage, les risques pour la conduite et les sanctions pénales encourues pour consommation illicite de drogue, tous les aspects sont abordés, sans oublier des numéros utiles comme « Drogues infos service » (0800 23 13 13) ou « Écoute cannabis » (0811 91 20 20). Durant l'année scolaire 2008-2009, 72 collèges parisiens ont bénéficié de cette formation.

DANGERS DU CANNABIS AU TRAVAIL AUSSI...

Depuis quelques années, face à l'augmentation de la consommation de cannabis chez les salariés, les organismes spécialisés dans la prévention des addictions en milieu professionnel (tabac, alcool, etc.) ont décidé d'ajouter cette drogue à leurs thèmes d'intervention. En effet, consommer du cannabis au travail émousse les réflexes, diminue la précision des gestes et peut entraîner des accidents corporels ou matériels lorsqu'il s'agit de conduire des machines ou des véhicules ou d'effectuer des tâches minutieuses (soudure de précision, etc.). Cela peut aussi avoir des répercussions sur le respect des règles de l'entreprise (sorties anticipées, etc.) et le comportement à l'égard des collègues.

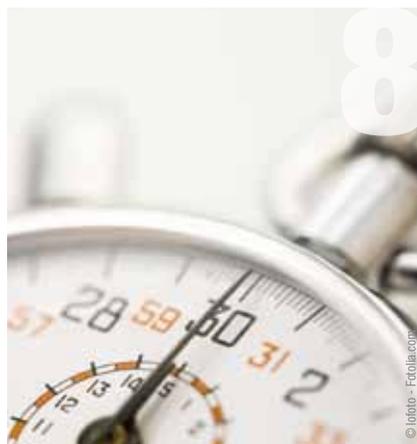
La cible de ces formations : les salariés, médecins, infirmiers, psychologues, assistantes sociales et personnels d'associations travaillant en entreprise. Objectif : « Les informer sur les risques du cannabis en milieu professionnel, leur donner des méthodes pour repérer les personnes dépendantes et suggérer des solutions d'accompagnement », explique le docteur Joëlle Vistier, qui fait partie de la dizaine d'intervenants médecins, infirmiers et psychologues diplômés en tabacologie, alcoologie ou addictologie d'OFT Entreprises, une filiale de l'office français de prévention du tabagisme.

PLAN DU GOUVERNEMENT



« Bible » de la préfecture de Paris, le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 vise à faire baisser durablement le nombre d'usagers de drogues illicites et de consommateurs abusifs d'alcool. Ses priorités : la prévention dans les établissements scolaires, les addictions dans le monde du travail, les sanctions judiciaires à visée éducative comme les stages

de sensibilisation aux dangers de la drogue, l'augmentation du nombre de centres de prise en charge des addictions ou encore les actions en faveur des personnes dépendantes et vulnérables (femmes enceintes, etc.).





3



6



9

Kit salivaire, mode d'emploi

ENTRE PRÉVENTION ET RÉPRESSION, LA PRÉFECTURE DE POLICE MULTIPLIE LES ACTIONS POUR ÉVITER LES DRAMES QUE LA DROGUE PROVOQUE, NOTAMMENT SUR LA ROUTE. GRÂCE AU KIT SALIVAIRE, UN NOUVEAU PAS VIENT D'ÊTRE FRANCHI DANS LA TRAQUE AUX STUPS.

- 1 Le kit salivaire mis en place depuis août 2008 détecte rapidement et simplement la présence dans le corps de différents produits stupéfiants: cocaïne, opiacé, amphétamine, méthamphétamine et THC.
- 2 Quand le test est positif, une prise de sang est effectuée pour évaluer les quantités ingérées. Si le conducteur ne souhaite pas faire ce test, on procède directement à l'examen sanguin. Selon les derniers chiffres de 2009, 80 % des positifs le sont au cannabis, 14,5 % à la cocaïne et 2 % aux opiacés. Il faut également évoquer les 20 % de faux positifs, des personnes contrôlées positives sans avoir consommé.
- 3 Une fois le kit sorti de son sachet, le manche collecteur avec son embout en coton est utilisé pour recueillir la salive. Il faut frotter le bâtonnet 30 secondes de chaque côté de la bouche, entre la gencive et la face interne de la joue.
- 4 On remet le bâtonnet collecteur dans une fiole de solution tampon et on rince l'échantillon prélevé dans sa fiole durant 10 secondes.
- 5 On dépose 7 gouttes dans chaque puits du dispositif bleu...
- 6 ... avant de refermer le couvercle jusqu'à la butée.
- 7 On agite le test durant 10 secondes...
- 8 ... puis on laisse incuber durant 4 minutes.
- 9 On casse la butée en pressant le couvercle bleu à fond et on attend 8 minutes pour que le liquide se répande sur la plaque de lecture en silice. Passé ce délai, le policier ne dispose que d'1 minute pour lire le test. Si toutes les lignes sont roses, l'examen est alors négatif. En revanche, l'absence d'une ou plusieurs lignes confirme la présence de produit. **SB**

DANS QUELS CAS UTILISE-T-ON LE KIT SALIVAIRE ?

- En cas d'accident mortel de la circulation ou de dommage(s) corporel(s).
- En cas d'infraction(s) au code de la route (vitesse excessive, absence de casque ou de ceinture, feu brûlé, etc.).
- En cas d'alcootest positif.
- En cas d'alcootest négatif, il faut que le policier soupçonne une prise de stupéfiants : yeux rouges, élocution hasardeuse...

→ INFOS

Le test salivaire détecte :

- le cannabis et les opiacés durant 24h,
- la cocaïne durant 12h,
- les amphétamines durant 48h.

En 2009 : 4 145 kits salivaire utilisés.

Nombre de tests positifs : 1 405 dont 1 137 confirmés par prise de sang.

Sources : Dopc, Sécurité routière et Mildt

ZOOM

Le cannabis fait en moyenne 230 morts par an sur les routes de France. **Le mélange cannabis et alcool**, c'est quinze fois plus de risque d'accidents mortels. **Le cannabis**, c'est deux fois plus de risque d'être responsable d'un accident mortel. **La moitié des victimes** du cannabis sur la route a moins de 25 ans.



HARO SUR LES TRAFICS

Déclarer la guerre aux trafics pour que certains quartiers du Grand Paris ne deviennent des supermarchés de la drogue : c'est l'engagement quotidien de la préfecture de police à travers le plan stups. Infiltrer, enquêter, interpellier, éradiquer les réseaux, reconquérir les territoires : les policiers agissent sur tous les fronts.



Plan stups l'union sacrée

CONSOMMATION EN HAUSSE, BANALISATION DE CERTAINS PRODUITS, TENSION DANS LES QUARTIERS, RÈGLEMENTS DE COMPTE... POUR ENRAYER L'ESCALADE DE LA DROGUE, LA PRÉFECTURE DE POLICE DÉPLOIE LE PLAN STUPS. EXPLICATIONS.

Premier octobre 2007 : la mise en place du plan stups marque un tournant décisif dans la politique de lutte contre la drogue à Paris. À la demande du préfet de police, les directions du renseignement, de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et de la police judiciaire élaborent conjointement un plan de lutte contre le trafic de stupéfiants dans la capitale. Piloté par la direction de la police judiciaire, ce dispositif a pour objectifs de résorber les trafics locaux et d'améliorer la physionomie des quartiers de la capitale les plus touchés par ce phénomène. Validé par le Parquet de Paris, il s'articule autour de six axes qui embrassent la totalité de la problématique « drogue ».

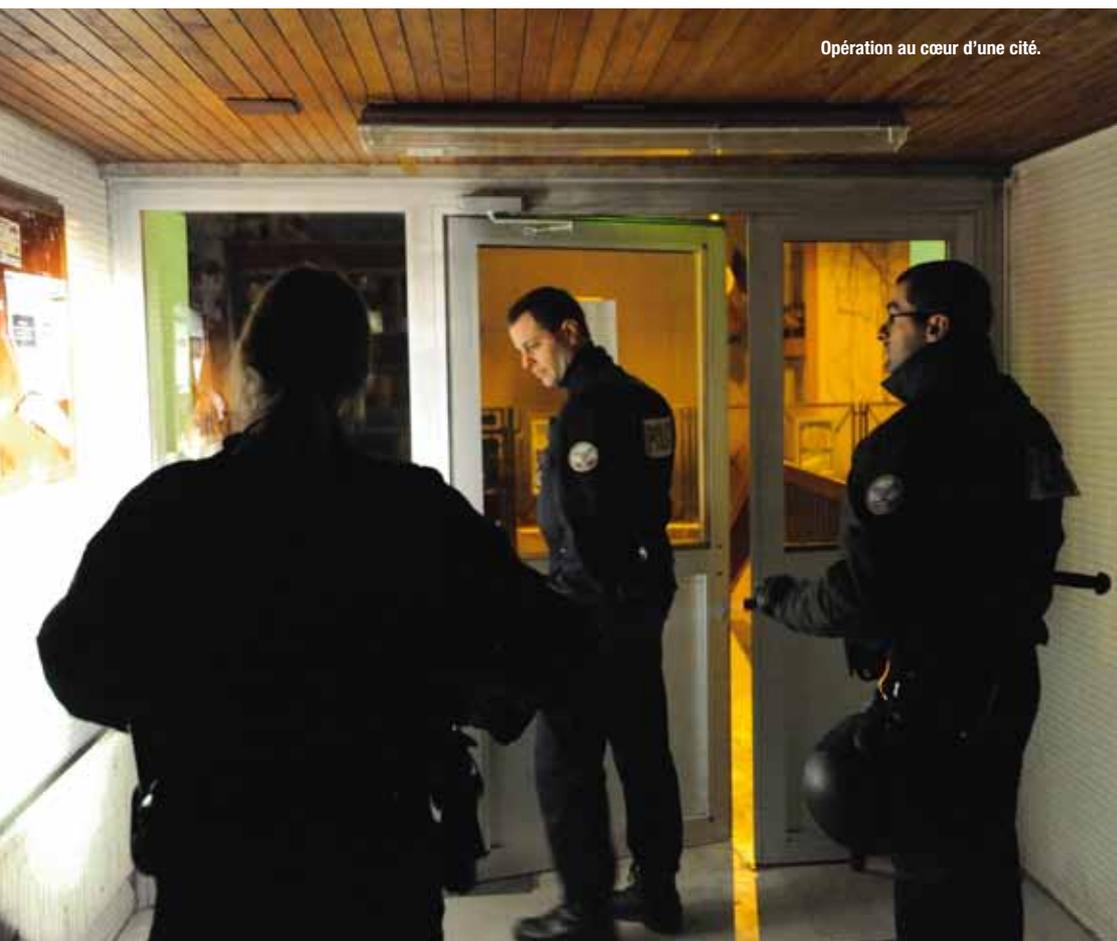
PREMIER AXE, LE CIBLAGE GÉOGRAPHIQUE

Pour endiguer les trafics qui gangrènent la vie locale, le plan stups détermine, après diagnostic, des objectifs territoriaux qui nécessitent une action policière. Au sein d'un arrondissement touché par le phénomène, l'enquête se concentre son action sur un quartier, une rue, une tour ou même un carrefour, où sont identifiés des trafics.

Objectif de la manœuvre : améliorer de façon significative la physionomie d'un site et restaurer la qualité de vie de ses habitants. Selon l'intensité des trafics, les services de police favorisent les investigations judiciaires ou la présence policière au moyen d'opérations de contrôle et de patrouilles de sécurisation.

LE PLAN STUPS EN CHIFFRES (2009)

2 712 interpellations
(dont 23 trafiquants d'ecstasy)
792 gardes à vue pour trafic
609 défèrements pour trafic
Saisies :
5,381 tonnes de cannabis
113,811 kg de cocaïne
17,609 kg d'héroïne
28 044 cachets d'ecstasy
1 361 108 euros en numéraires
Prévention :
26 994 élèves et professionnels sensibilisés aux dangers de la drogue.



Opération au cœur d'une cité.



DEUXIÈME AXE, LE RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC D'ECSTASY

Dans ce cas précis, le ciblage vise les quelque cinq cents cabarets, discothèques et établissements à ambiance musicale implantés dans la capitale. C'est dans ces établissements que la brigade des stupéfiants développe son action en matière de lutte contre le trafic, l'usage d'ecstasy et autres produits de synthèse. Rendre le milieu de la nuit plus sain passe, dans le volet répressif, par le démantèlement des réseaux d'approvisionnement du marché parisien, et la recherche des dealers. Côté prévention, la brigade des stupéfiants s'implique dans l'opération « Fêtez Clairs », assurée par le partenariat ville de Paris et préfecture de police. Dans ce cadre, des campagnes de sensibilisation et d'information sont régulièrement menées auprès des exploitants des établissements de nuit pour leur rappeler leur responsabilité, les sanctions qui les menacent, et former leurs personnels sur leur lieu de travail.

TROISIÈME AXE, LA POURSUITE DU DÉMANTÈLEMENT DES RÉSEAUX STRUCTURÉS

La police judiciaire et plus particulièrement la brigade des stupéfiants apportent une grande attention aux filières d'approvisionnement dirigées par des malfaiteurs chevronnés. Ces réseaux assurent principalement l'acheminement de grandes quantités de produits jusqu'à Paris et sa banlieue, et leur première « distribution ». C'est un travail de longue haleine, en étroite collaboration avec la direction centrale de la police judiciaire et les polices étrangères.

QUATRIÈME AXE, LE DÉVELOPPEMENT DES INVESTIGATIONS PATRIMONIALES AVEC L'INTERVENTION DU GROUPE D'INTERVENTION RÉGIONAL (GIR)

Les services de la police judiciaire et de la sécurité de proximité travaillent en collaboration avec le GIR qui, par sa spécificité interministérielle, procède aux investigations patrimoniales. Dans ce volet, il s'agit d'identifier et de confisquer les avoirs dits « criminels »



Surveillances et planques, les dealers sont dans la ligne de mire des policiers.

Trois questions à Jean-Jacques Herlem

directeur adjoint de la police judiciaire



Quels sont les enjeux du plan stups ?

Derrière le trafic de stupéfiants se cachent de nombreuses réalités : violences entre bandes et dealers pour défendre un territoire, dégradation de la qualité de vie pour les habitants, sentiment d'insécurité, économie souterraine, brouillage du tissu social, petits trafics et grands réseaux... sans compter les enjeux de santé publique. Notre objectif consiste à effectuer un travail de fond sur des zones précises, tout en restant performants sur le démantèlement des grands réseaux. Nous devons améliorer la physionomie des secteurs sensibles.

La logique territoriale semble fondamentale...

Elle est prioritaire en effet. Des périmètres très précis ont été déterminés dans lesquels nous concentrons tous nos efforts. Certains secteurs bénéficient d'une attention permanente, comme le Forum des Halles, plusieurs cités sensibles du 19^e ou 20^e figurent également parmi les objectifs, mais nous avons également des cibles dans le sud de Paris. Les grands ensembles urbains sont malheureusement très propices au développement des trafics et de l'économie souterraine.

Le plan stups comporte plusieurs volets...

La conviction du préfet, lorsque ce plan a été mis en place, était qu'il fallait envisager la problématique « drogue » sous tous ses angles : renseignement, enquêtes judiciaires, confiscation des biens des trafiquants, opérations de sécurisation, occupation du terrain, prévention à destination de tous les publics. La répartition des tâches, le partage de l'information, la mutualisation des moyens... et beaucoup d'abnégation sont nos atouts pour réussir.

des trafiquants : numéraires, comptes bloqués, biens, meubles et immeubles, véhicules, chevaux de course... et parfois même, parts de SCI à l'étranger.

CINQUIÈME AXE, L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS DE JUSTICE ET DES MESURES ADMINISTRATIVES À L'ENCONTRE DES DÉLINQUANTS

Le service de l'exécution des décisions de justice de la direction de la police judiciaire a pour mission de rechercher et d'interpeller les individus jugés par le tribunal de grande instance de Paris ou la cour d'appel de Paris pour des infractions à la législation sur les stupéfiants. La direction du renseignement est en charge de l'exécution des mesures administratives d'éloignement du territoire (interdiction temporaire ou définitive) prononcées à l'encontre de trafiquants de stupéfiants, à titre de peine complémentaire.

SIXIÈME AXE, UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE FORMATION

Des policiers formateurs anti-drogue de la brigade des stupéfiants et de la

direction de la sécurité de proximité poursuivent une politique de prévention dans les écoles, les entreprises et les institutions afin de prévenir la consommation de stupéfiants et sensibiliser les adultes aux problèmes que peuvent rencontrer leurs enfants.

Tous les mois, un comité de pilotage réunissant les trois directions engagées dans le plan, dresse un état de la situation et de l'évolution des objectifs fixés. Suite à cette réunion mensuelle, un bilan est établi pour le préfet de police et le procureur de la République. Devant les résultats significatifs du plan parisien et dans le cadre de la police d'agglomération, ses principes sont étendus à la petite couronne.

Depuis 2008, des plans de lutte contre les trafics de stupéfiants existaient dans les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, mais ils présentaient des caractères hétérogènes qui nécessitaient une harmonisation.

Le préfet de police a donc chargé la direction de la police judiciaire d'organi-

ser l'extension du plan stups parisien à l'ensemble de l'agglomération.

Chaque mois, pilotés par le service départemental de police judiciaire, les services de police concernés des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis se réunissent afin de passer en revue les objectifs permanents et temporaires du plan stups. Groupes stups et groupe cités du SDPJ, groupes d'enquête et commissariats de la direction territoriale de sécurité de proximité, groupes violences urbaines de la direction du renseignement se répartissent les enquêtes sur les cités et quartiers du département gangrénés par les trafics de stups. **SB**



Le bâtiment du 36, quai des Orfèvres, siège de la direction de la police judiciaire.

En direct du comité de pilotage

36, QUAI DES ORFÈVRES, 6 NOVEMBRE 2009: LA RÉUNION MENSUELLE DU PLAN STUPS DÉBUTE...

Dans le bureau de Jean-Jacques Herlem, directeur-adjoint de la police judiciaire, les responsables du plan stups parisien ont répondu présent: Patrick Heffner, sous-directeur de la police judiciaire chargé des services territoriaux, Jean-Luc Mercier, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, Christine Laclau-Lacrouts, chef de la division «phénomènes urbains violents» à la direction du renseignement et Marc Thoraval, chef de la brigade des stupéfiants. Comme chaque mois depuis deux ans, ce rituel organisé par la PJ rythme, telle une mécanique bien huilée, le pouls du plan stups. C'est dans une am-

bianche sérieuse mais détendue que les quelque vingt-cinq «objectifs territoriaux» ciblés par le plan vont être passés au crible.

On évoque d'abord les objectifs temporaires, une quinzaine de sites sensibles de la capitale requérant une attention particulière de la part des participants du plan stups. Au programme: écoutes, planques, filatures et informations.

Quartier par quartier, secteur par secteur, rue par rue, chaque «objectif» fait l'objet d'un point détaillé par le chef de service concerné qui dresse un topo du travail de ses équipes. Un jeu de questions-réponses s'installe: «Où en sont les activités des trafiquants? Se sont-ils déplacés? Quels sont les individus, ont-ils changé de mode opératoire

comme ce groupe atypique qui n'utilise plus de téléphone portable ou de point spécifique pour organiser ses deals? A-t-on identifié de nouveaux endroits stratégiques? Quelles sont les saisies?»

PARTIE D'ÉCHEC

Une cité du 19^e succède à un quartier du 1^{er} puis cède la place à un groupe d'immeubles du 14^e, et ainsi de suite. Trafic de crack, belle saisie d'héroïne, interpellation, mise à jour d'un commerce illégal de faux tampons de médecins et de médicaments en partance pour l'Est... au milieu de cette valse d'enquêtes et d'arrondissements, cannabis, cocaïne et crack occupent le haut du pavé. Au détour de la discussion, les «hommes» du plan stups s'arrêtent un instant sur



une affaire conséquente de crack. Le chef de la brigade des stupés annonce: «*On a saisi une belle quantité*». Mais la réflexion sur les dispositifs et les objectifs reprend de plus

«**On a saisi une belle quantité**»

belle. Lorsqu'il faut réajuster le tir par rapport à une surveillance dans une rue, un angle d'immeuble, ou même un bout de trottoir, chaque interlocuteur visionne immédiatement le lieu invoqué: «*La topographie n'est pas bonne, d'autant qu'il y a deux sites de deal. Il faut trouver un nouveau point d'observation...*». Pas de carte de Paris au mur: les policiers connaissent la physionomie de la capitale sur le bout des doigts, ils ont un GPS dans la tête. Tandis qu'un des «objectifs» jusque-là prioritaire disparaît de la «liste rouge» du plan stupés, un autre le remplace. Avec le plan stupés, rien n'est figé. Ici, la direction du renseignement annonce avoir «*identifié une*

nourrice», et affirme avoir «*trouvé un point haut pour une bonne observation*»; là, ce sont des «*échanges d'informations entre services et des écoutes téléphoniques*» qui éclairent

une future opération. Comme dans une partie d'échec,

il faut avoir plusieurs coups d'avance sur son adversaire si on veut gagner la partie.

VIGILANCE SUR TOUS LES FRONTS

Puis vient le tour des objectifs permanents*. Les dispositifs ne sont pas forcément les mêmes, mais la mobilisation reste aussi forte. Dans cette partie, on retrouve aussi bien des cités sensibles que certains quartiers incontournables de la capitale comme le Forum des Halles ou la Goutte d'Or où les trafics sont encore loin d'être éradiqués. Ici, le travail s'inscrit forcément dans la durée et les surveillances sont assurées tout au long de l'année. Enfin, pour clore la réunion, les inter-

venants font le tour des autres points du plan. Du côté des boîtes de nuit et du trafic d'ecstasy, Marc Thoraval revient sur une saisie de 10 000 cachets; les enquêtes sur les réseaux structurés sont en cours, il en va de même pour les groupes d'intervention régionaux; enfin, pour les exécutions des décisions de justice et mesures administratives à l'encontre des délinquants, les policiers recensent pas moins de «*cinquante dossiers en cours, quatorze interpellations et quelques reconductions à la frontière*» gérées par la direction du renseignement.

Après une heure trente d'échanges denses et constructifs, la cession prend fin. Rendez-vous dans un mois. À partir de janvier 2010, ces réunions s'étofferont car elles prendront en compte les «objectifs» recensés sur le territoire du Grand Paris. **SB**

* Pour des raisons de sécurité et de confidentialité évidentes, les objectifs prioritaires et permanents ne sont pas cités dans cet article.
** Personne chargée de stocker la drogue.



Retour à la case prison

UNE FOIS DÉFÉRÉS DEVANT UN JUGE, CERTAINS TRAFIQUANTS DE DROGUE, COMME D'AUTRES DÉLINQUANTS, TENTENT D'ÉCHAPPER À LEUR SANCTION. LA MISSION DU SEDJ : LES RETROUVER PAR TOUS LES MOYENS...

Chaque année, entre 1 600 et 1 800 personnes présentées à la Justice disparaissent dans la nature pour ne pas exécuter leur peine. À Paris, c'est le service de l'exécution des décisions de justice de la police judiciaire (SEDJ) qui est chargé de les retrouver. Sa priorité dans le cadre du plan stup's ? Les trafiquants de drogues, qui représentent environ le quart des individus recherchés. «*Ce sont ceux qui ont le plus de risques de récidiver pendant qu'ils sont en liberté*», estime le commissaire divisionnaire Guy Parent, chef du SEDJ, qui affirme aussi que cette mesure «*contribue à enrayer les trafics et la consommation de stupéfiants*».

MILLE FAÇONS DE FUIR

Mais qui sont ceux qui passent, au moins un temps, entre les mailles du filet ? «*Il y a les personnes condamnées à des peines de prison mais qui, faute de mandat de dépôt, ne sont pas incar-*

cérées après l'audience et ne répondent pas à la convocation ultérieure du juge d'application des peines», indique Guy Parent. Il y a aussi les cas de jugement en délibéré où la personne ne se présente pas devant la Justice à l'issue du délai. Autres circonstances : un individu n'effectue pas une peine aménagée et le juge décide de lui imposer un emprisonnement ferme. «*Il y a aussi les personnes laissées en semi-liberté qui travaillent la journée mais refusent de dormir en prison*», complète Guy Parent. Devant la gravité d'un délit, enfin, un juge d'instruction souhaite parfois incarcérer une personne avant son jugement et il faut aller la chercher. Bref : pour les 20 policiers du SEDJ (sur 44 au total) chargés de récupérer toutes ces personnes, le travail ne manque pas. Recours aux administrations, aux opérateurs de téléphonie, planques, filatures... Pour les localiser, toutes les techniques d'investigations judiciaires seront exploitées.

MAIN DE FER, GANTS DE VELOURS

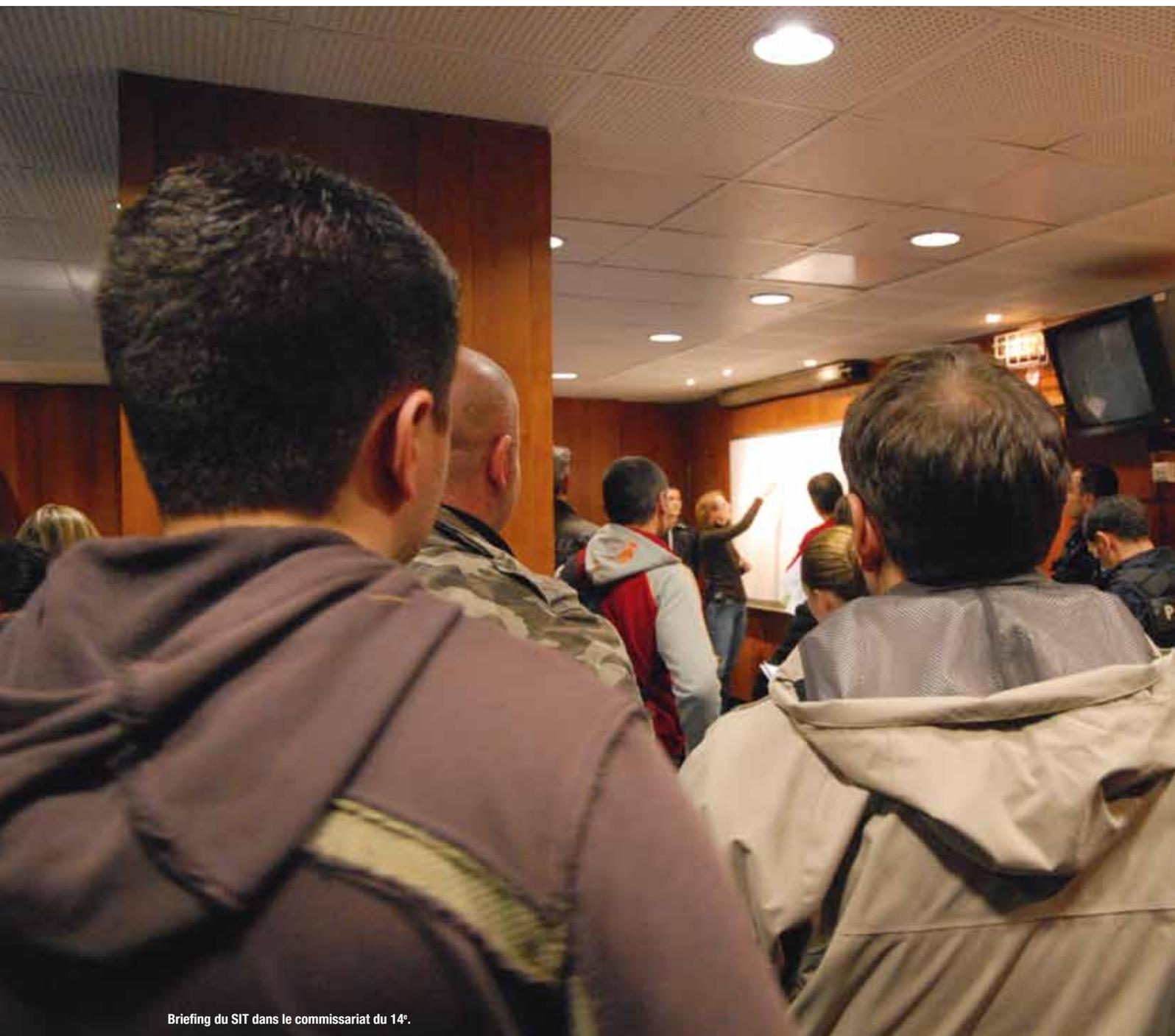
«*Une fois devant chez elle, on entre chez la personne et on l'invite à nous suivre au service; sinon, on l'y contraint*», précise Guy Parent. Et si la personne n'est pas là ? «*On y retourne. Si on voit qu'elle n'habite plus là, on l'inscrit au fichier des personnes recherchées (FPR) tout en enquêtant sur elle*». Toutes les informations sont exploitées : «*Si la seule adresse mentionnée est celle de son employeur, nous l'interpellons sur son lieu de travail, en respectant les lieux. En général, cela se passe bien*». Certains, parfois par la force des choses, échappent au service : les personnes déjà incarcérées pour d'autres causes, celles qui sont décédées et celles qui ne résident plus à Paris et sa banlieue, où le service est compétent. Chaque année, le SEDJ interpelle environ 35 % des personnes recherchées. En 2009, 932 personnes ont été interpellées dont 164 pour infractions à la législation sur les stupéfiants, soit 17,60 %. **AC**



Une des missions du service d'exécution des décisions de justice : retrouver par tous les moyens les trafiquants de drogue pour leur faire purger leur peine.

Sur la piste des dealers

UNE DIZAINE DE SITES À SURVEILLER EN PERMANENCE SUR PARIS AUX CÔTÉS DE QUINZE AUTRES OBJECTIFS PONCTUELS, C'EST LE DÉFI QUOTIDIEN DU PLAN STUPS. POUR OBTENIR DES RÉSULTATS, IL FAUT ENTRE QUATRE ET DOUZE MOIS D'INVESTIGATIONS. PLONGÉE AU CŒUR D'UNE ENQUÊTE.





En février et mars 2009, deux règlements de comptes au couteau éclatent à la sortie d'un collège du 14^e arrondissement. Une première enquête conduite par la direction du renseignement laisse entrevoir un lien possible entre ces agressions et un trafic de stupéfiants dans le quartier. Les groupes « bandes » du service d'investigation transversale (SIT) et de la direction du renseignement (DRPP) de la préfecture de police décident alors de mettre en place un dispositif de surveillance conjoint autour d'une poignée d'individus susceptibles de contrôler un marché de cannabis et de cocaïne dans une cité. Plusieurs semaines de planques assidues vont venir confirmer cette hypothèse. Grâce aux centaines de clichés des hommes du renseignement, le travail de fourmi permet de révéler une partie du mode opératoire des vendeurs. Cinq responsables du trafic sont identifiés : photos, noms, adresses, ho-

« Même la crèche se transforme en point d'observation. »

raires de « business » et points de vente n'ont presque plus de secret pour les policiers. Pour le SIT, il est temps de passer à l'action ; il faut mettre en place une grande opération d'interpellation.

17 novembre 2009, à 13h, c'est le jour J. Au commissariat central du 14^e, dans une salle de conférence située dans les sous-sols, quelque soixante policiers assistent attentifs au briefing de la capitaine Héloïse Konwerski du SIT. Sur un tableau immaculé, la jeune femme dessine le dispositif, avec les rues et les em-

placements stratégiques de toutes les équipes réparties sur le terrain. Cafés, restaurants, accès au métro, quais de tramway et caves sont investis par les effectifs. Même la crèche se transforme en point d'observation. Quelques « soums » sont également prévus ici et là, mais « pas de chouf dans les voitures pour pas se faire détroncher ». En dehors du périmètre rouge, la zone sensible où personne ne doit être repéré, une compagnie de sécurisation prend position, ainsi qu'une équipe cynophile pour les perquisitions. Pour permettre les interpellations et enclencher la procédure, il faut impérativement que des ventes de stups soient confirmées.

J-1, TOUS EN PLACE

13h30. le « top » départ est lancé dans la salle. La fourmilière s'agite. Chaque équipage se prépare et quitte le commissariat pour rejoindre son point de contrôle avec sous le coude un trombinoscope détaillé, un bel album de famille où s'alignent les photos des « objectifs ». La capitaine Konwerski du SIT accompagnée de Marc Ber-

trand son responsable, le lieutenant Fougerit des renseignements, affublé d'un imposant téléobjectif, ainsi que Franck Saint-Raymond, également du SIT, gardien de la paix chargé du dossier, rejoignent l'un des emplacements clef du dispositif : des locaux désaffectés juste en face de la cité. 14h05, toutes les équipes s'annoncent une à une sur l'onde de conférence radio 35 spécialement mise en place pour l'opération. La planque débute. « Généralement, acheteurs et vendeurs pointent le bout de leur nez en début d'après-midi », annonce le lieutenant concentré derrière son appareil



Policier de la DRPP en planque.



« Ils ont becqueté du policier. »

photo. Vers 15h, un des principaux « objectifs » apparaît devant la grille principale d'entrée de la cité. « Ça y est, c'est parti! ». Avec ses jumelles, Saint Raymond, le spécialiste du dossier, scrute les allées et venues d'éventuels acheteurs. Rien ne lui échappe, il note tout dans son carnet

de bord. Les minutes s'écoulent. Pour la première fois après des semaines de planque, la rue semble anormalement calme, et le portail, généralement ouvert, reste désespérément fermé. Soudain, un homme sort d'un des halls en courant : « À « voirie »... attention, un acheteur probable sort. Blouson en cuir noir. Cheveux courts. Calvitie. Sac papier kraft marron dans la main. Lunettes. Il se déplace vers le tram... non, attendez! Il veut prendre un taxi. Il faut une moto pour le filocher. Stop, il revient sur ses pas. Il hésite. Il monte dans le tram. Pour les équipes tramway, tenez-vous prêtes, on va le cueillir à la prochaine station. »

DÉCEPTION

15h, une voix résonne au bout du talkie, l'homme au sac en kraft est

interpellé. « Pourvu que la fouille soit positive », chuchote la capitaine. Dehors, un nouvel acheteur s'annonce sur un vélo jaune. Pour ne pas compromettre le dispositif, il va falloir le suivre à distance et l'appréhender plus loin. Une filature démarre. « Allez-y, faut pas le perdre! » De l'autre côté du talkie, la réponse ne se fait pas attendre : « On décroche. Le cycliste a pris un sens interdit ! La moto ne peut plus le suivre sans risquer de tout faire capoter ». La mort dans l'âme, le chef du SIT déclare : « Laissez tomber, c'est trop risqué ». Comme un malheur n'arrive jamais seul, un autre message vient assombrir la journée : « Le suspect au papier kraft n'a rien sur lui. Il est en possession de 250 euros, c'est tout ».

En plus de ces deux déconvenues, pour le lieutenant du renseignement, « il y a quelque chose de bizarre dans l'attitude de l'objectif principal ». Les guetteurs du caïd ne sont pas là et les vendeurs ne se pressent pas : « Soit ils n'ont pas de matos, soit ils ont becqueté du policier ». Vers 18h, alors que la nuit tombe, survient un coup de théâtre. Le principal suspect, positionné au milieu de la cour d'im-



Pris au zoom, les « objectifs » s'affèrent au pied de la cité.



Départ au petit matin du convoi.

meubles, jette des regards noirs dans le ciel et dévisage toutes les fenêtres qui l'entourent. Brusquement, il lève ses bras en faisant dans chacune de ses mains des doigts d'honneur tout en criant à un ennemi invisible : « *Je sais que vous êtes là les keufs, je vous emm...* ». Il faut se rendre à l'évidence, aujourd'hui sera un jour sans. Un peu plus tard, le chef du SIT annonce la fin du dispositif.

J-2, NOUVELLE TENTATIVE

Le jour se lève sur le commissariat du 14^e, face au cimetière Montparnasse. Après l'échec de la veille, tard dans la soirée, lors du débriefing, il a été décidé de renouveler l'opération, mais avec un dispositif plus léger. Un renseignement recueilli par la DRPP a permis d'éclaircir les événements de la veille. En effet, la « rumeur » d'une éventuelle descente de police avait circulé dans le quartier. D'où est venue la fuite ? Que s'est-il passé ? Difficile à dire. Mais comme l'explique l'officier du renseignement, « *tout le monde se connaît dans le quartier. Les petits communiquent avec les grands frères, et l'observation sur le terrain a même mis en évidence la collaboration*

de certains habitants qui patrouillent dans les rues pour alerter les dealers dès la moindre alerte ».

14h40, tout le monde est de nouveau en place. Avec soulagement, les policiers constatent que les objectifs

« Je sais que vous êtes là les keufs, je vous emm... »

principaux et leurs choufs sont présents. Cette fois-ci, l'activité semble dense et complètement normale, les jeunes ne se doutent de rien. Pour une journée classique, il faut compter une dizaine de ventes en deux heures. Derrière ses jumelles, Saint Raymond, fidèle à son poste d'observateur, annonce sur les ondes : « *Pour l'ensemble des dispos, tous les objectifs arrivent, la disposition est bonne. Tenez-vous prêts, un premier client va sortir. Bob beige, sac à dos vert, pantalon noir. Vous l'avez en visu ? Y a-t-il une équipe en visu ? Faut vite l'arracher* ». Si l'équipe « piéton » parvient à capter l'acheteur, ce premier flag marquera le vrai début de l'opération.

SI TOUT ÉTAIT SI SIMPLE...

Hélas, l'homme au bob contrôlé quelques rues plus loin n'a rien sur lui. Évidemment, toute la difficulté, dans ce genre d'exercice, c'est la discrétion. Un seul leitmotiv, ne pas se faire repérer. Si une interpellation survient, elle doit se faire hors du périmètre de sécurité afin de ne pas compromettre l'ensemble du dispositif. Un

deuxième acheteur est contrôlé. Toujours rien. Les allées et venues des vendeurs paraissent incompréhensibles et les clients se font rares. Encore une fois, les renseignements de la DRPP éclairent la situation. Il semblerait que les dealers soient à court de marchandise.

Vers 17h30, la nuit commence à tomber. Les groupes de jeunes attroupés ne deviennent plus que des silhouettes évanescences. Un dernier client potentiel quitte la cité avant de s'engouffrer dans une bouche de métro : « *Pour équipe métro, un individu visage émacié « type tox », casquette militaire noire, pantalon treillis noir, écouteurs sur les oreilles se dirige vers vous* ». Hélas, en cette heure de pointe et pour des raisons de mauvais ré-

seaux dans les profondeurs du métro parisien, les agents en planque sur un quai ne reçoivent pas bien le message. Au grand dam de tous, la dernière chance de flag vient de s'évanouir dans la foule. Les policiers viennent de perdre une bataille... mais il en faut plus pour entamer la motivation de tout le groupe. Pour Héloïse Konwerski, il va falloir revoir la stratégie. Une nouvelle semaine entièrement dédiée à la recherche du renseignement s'impose avant de remettre ça : « *La mécanique est lancée, on ne les lâchera pas* ».

J-3, L'AFFAIRE EST DANS LE SAC

Mardi 1^{er} décembre, de retour dans le 14^e, plus motivés que jamais, les effectifs du SIT et de la DRPP sont de nouveau réunis sur site pour tenter d'appréhender des acheteurs. Cette fois-ci, la stratégie du groupe prévoit d'arrêter quelques clients pour permettre dès le lendemain matin une perquisition au domicile des cinq objectifs principaux. De longues heures de planque s'annoncent. Quelques timides transactions s'effectuent, mais dealers et acheteurs redoublent de vigilance et d'ingéniosité pour dis-

simuler leurs « affaires ». Une voiture suivie par une moto banalisée s'évanouit sur le périphérique, un client à pied disparaît dans un angle mort au détour d'un carrefour... Un texto arrive sur le portable de la capitaine : « *c'est pas vrai, on est maudits!* ». 18h. Les minutes filent en même temps que les espoirs des policiers. Malgré la nuit noire, la décision est prise de maintenir le « dispo ». Ce choix s'avère enfin payant.

Tout s'accélère. Tandis qu'une première équipe interpelle deux acheteurs à la descente du tram, une autre cueille un couple dans la rue. Sur les ondes, les informations tant attendues tombent enfin : « *Le barbu dans le tram, positif* », « *le garçon et la fille, positifs...* ». Vers 19h, la moto

« C'est pas vrai, on est maudits ! »

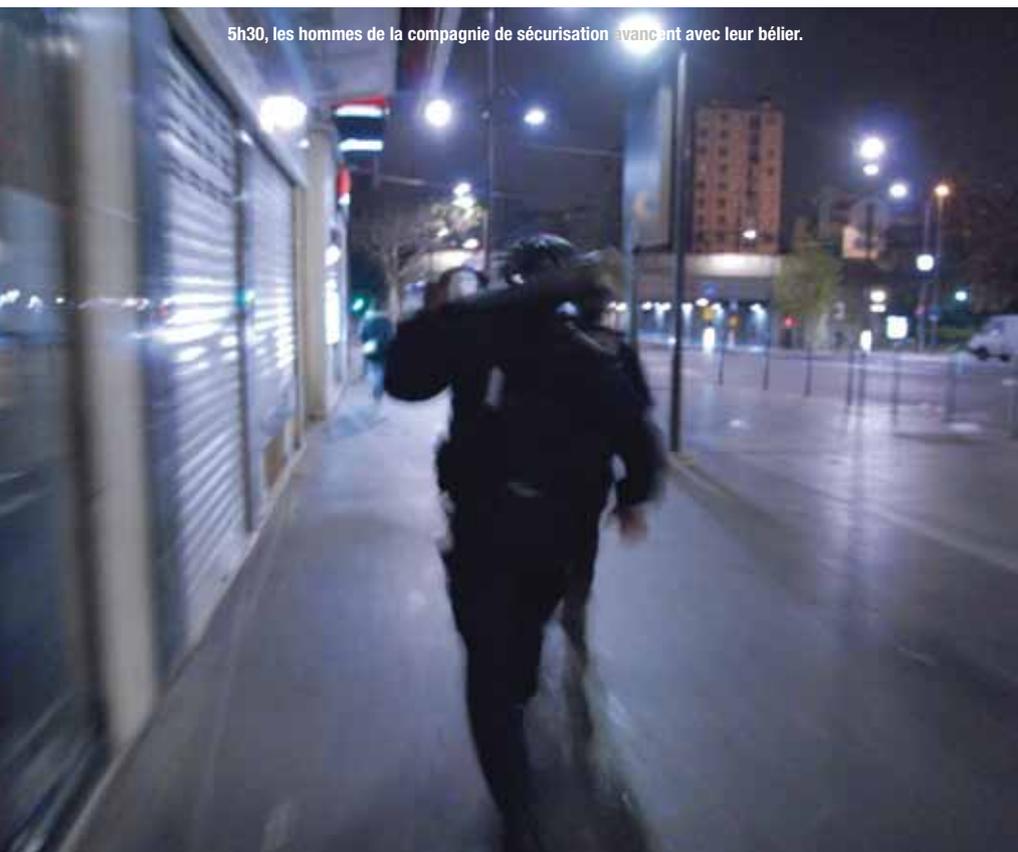
du renseignement partie en « filoché » derrière une Mégane foncée annonce une nouvelle prise avec une information non négligeable : « *L'acheteur qu'on vient de taper peut reconnaître son vendeur, il achète régulièrement* ». Galvanisée par ces prises, la capitaine du SIT téléphone à son état-major et

demande pour les perquisitions du lendemain les renforts de la compagnie de sécurisation et d'une équipe « cyno ». Tous répondent présents. 22h30, le dispositif est enfin levé.

J-4, LES « PERQUISES »

5h, à l'unité de police du 19^e, le jour tant attendu est enfin arrivé. Les effectifs sont là au grand complet pour l'ultime briefing. Le SIT, la DRPP, la CS et l'unité cynophile écoutent la répartition des équipes; il faut « taper » les deux objectifs en même temps à 6h, heure légale pour la « perquise ». 5h20, départ des troupes. Le convoi roule à vive allure sur le périphérique sous un crachin humide. « Maya l'abeille », « petit cochon », « tortue ninja » et « bibendum », ainsi baptisés par les policiers, ne s'attendent pas à une visite aussi matinale.

Dans ce genre d'opération, l'effet de surprise est capital. C'est donc avec beaucoup de discrétion que les effectifs arrivent sur place, se répartissant en deux groupes pour frapper en même temps les deux leaders de la bande. 5h59... les hommes de la CS vérifient l'état de la porte blindée.



5h30, les hommes de la compagnie de sécurisation avancent avec leur bélier.



Premières trouvailles lors de la perquise.

dée. 5, 4, 3, 2, 1 GO! Un coup, puis deux, la porte cède dans un terrible craquement déchirant le silence qui règne dans l'étroite cage d'escalier. «POLICE, POLICE! Que personne ne bouge!».

En quelques secondes, l'appartement

« POLICE, POLICE! Que personne ne bouge! »

est investi, «l'objectif» encore dans son lit n'a pas eu le temps de réagir, ni même de comprendre que le ciel lui tombe sur la tête.

Menotté, le gaillard d'un mètre quatre vingt treize, champion de boxe thaï, n'a pas bronché.

- «Monsieur, avant que l'on ne procède à la fouille de votre chambre, avez-vous quelque chose à déclarer?».

- «Non».

- «Vous allez être placé en garde à vue, savez-vous pourquoi?»

- «Non. Je peux boire de l'eau?»

- «Souhaitez-vous un avocat?»

- «Non, c'est bon».

Dans un premier temps, le chien «stups» de l'unité cynophile ouvre

le bal, la truffe en alerte, marquant l'arrêt dans certains endroits de la pièce. Puis, trois policiers prennent le relais, en quête du moindre élément susceptible de venir enrichir l'enquête. Quelques grammes de résine, un grand couteau, un peu de

liquide dissimulé ici et là dans des vestes, autant de pièces à charge pour le dossier. Sur le portable de l'officier de

police judiciaire, on annonce que l'autre objectif a également été arrêté sans incident. La fouille a mis en évidence plusieurs centaines d'euros et une tablette de shit. Vient le tour des parties communes, les cages d'escaliers, les halls, les boîtes aux lettres, les ascenseurs, les trappes, les poubelles, les buissons, etc. La moindre petite boulette de résine ne résiste pas à Rio, le malinois affûté de la brigade cynophile. Le temps presse car les premiers habitants commencent à sortir de chez eux, et il ne faudrait pas qu'un complice prévienne le reste de la bande. Deux autres «cibles» sont arrêtées, cueillies dans leur lit.

Là encore, couteaux et cannabis sont au rendez-vous. À 7h45, les policiers

constatent que le dernier suspect a eu le temps de prendre la fuite. Le lit encore chaud laisse comprendre que ce dernier a été prévenu de la descente.

ÉPILOGUE

11h, retour des policiers et des suspects dans le 19^e. Sur place, les services procèdent aux auditions et confrontent les acheteurs arrêtés la veille à leurs fournisseurs derrière une vitre sans teint. Malgré les menottes et la menace d'une incarcération devant la gravité des faits reprochés, les jeunes restent décontractés face aux policiers, certains d'obtenir une relaxe: «Vous n'avez rien contre nous» déclare fièrement l'un d'eux.

Le lendemain pourtant, devant la taille du dossier constitué, la substitut du procureur demande quatre mandats de dépôt et place les caïds en détention provisoire en vue de l'ouverture d'une information. **SB**

Glossaire (*)

Soum: sous-marin (véhicule discret abritant une surveillance). Choufs: planques.

Détroncher: reconnaître. Voirie: groupe «voirie», positionné sur la voie publique.

Bequeté: repéré. Arracher: arrêter.



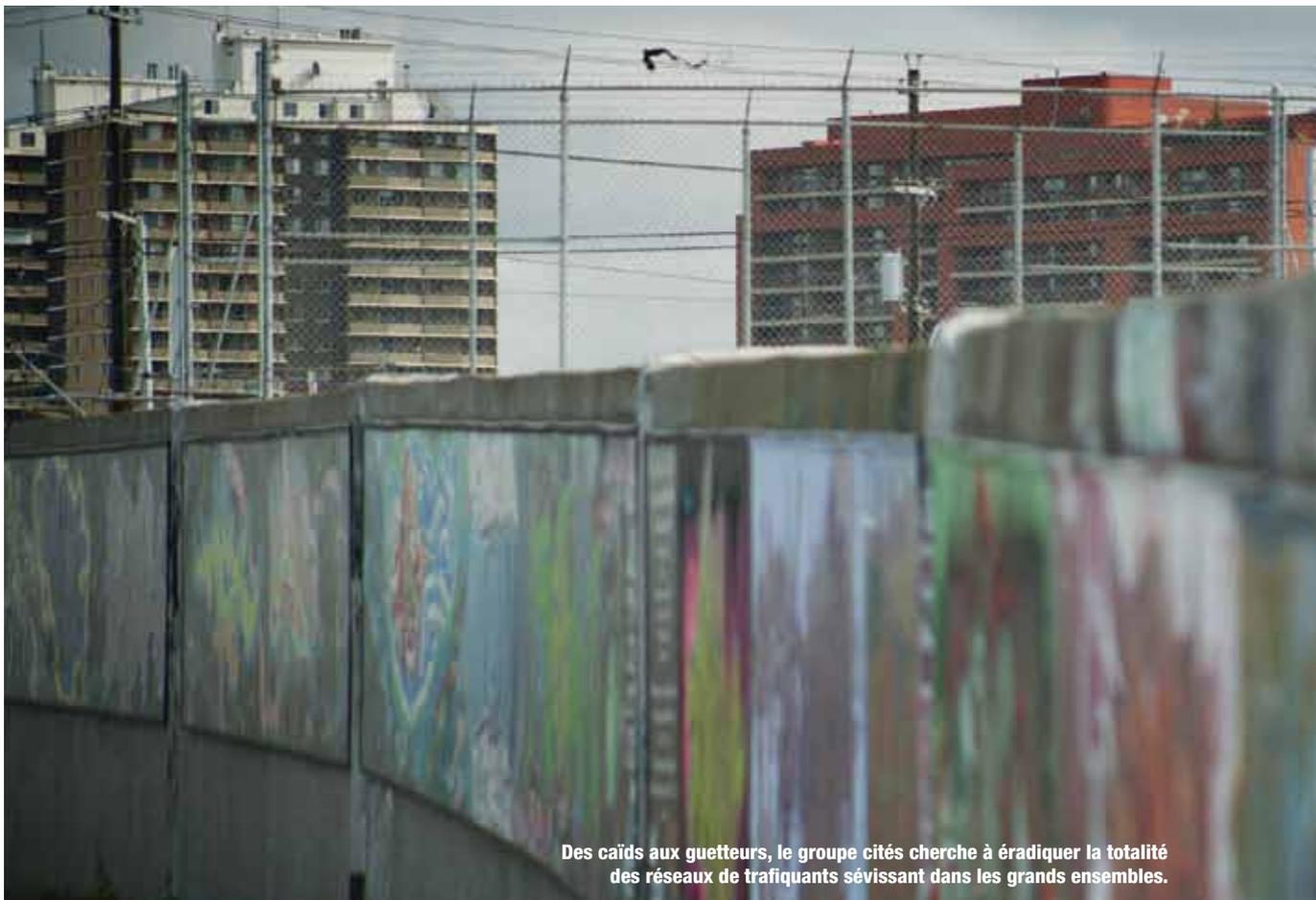
Aucun endroit n'est négligé.



Des parrains dans le collimateur

LEUR MISSION : INFILTRER LES CITÉS LES PLUS DIFFICILES POUR Y ÉRADIQUER LES TRAFICS.

LEUR STRATÉGIE : VISER D'ABORD LES TÊTES DE RÉSEAU. GROS PLAN SUR LES GROUPES «CITÉS».



Des caïds aux guetteurs, le groupe cités cherche à éradiquer la totalité des réseaux de trafiquants sévissant dans les grands ensembles.

Les caïds, les gros dealers: voilà leur cible. Créés en 2008 en même temps que le plan stups, les groupes cités (il y en a un dans chaque département de l'agglomération parisienne) ont pour spécificité d'enquêter d'abord sur ceux qui tiennent les trafics, contrairement aux autres services impliqués dans le plan. «*Les autres repèrent les petits trafiquants de la cité et essaient de remonter la filière. Nous, on fait l'inverse. On identifie d'abord les gros bonnets, on enquête à fond sur eux jusqu'à ce qu'on ait cerné la totalité du réseau. Le but, c'est d'interpeller tout le monde à la fin*», explique Christophe Descoms, chef du service départemental de police judiciaire de Seine-Saint-Denis, dont relève le groupe cités. Le milieu quotidien de

la douzaine d'hommes affectés aux surveillances, ce sont les cités, exclusivement. Surtout les plus sensibles, celles qui subissent des règlements de compte parfois sanglants, là où sévissent des « durs » et où la vie des habitants est la plus perturbée. Pour les connaître, le groupe se rapproche des commissariats : quelles sont les cités qui posent le plus de problèmes à la population, qui suscitent le plus de plaintes ? Qui sont les plus gros dealers ? «*En général, dans la cité, tout le monde les connaît. La hiérarchie entre gros et petits voyous n'échappe à personne*», ajoute Christophe Descoms.

COMPRENDRE LE CASTING

Point de départ, donc, les caïds, qui sont en général deux ou trois, parfois issus d'une fratrie. «*Leur rôle est plutôt*

*d'approvisionner le réseau, d'acheter la drogue en gros et d'assurer la sécurité du trafic dans la cité. Mais ils ne touchent pas directement aux produits, qu'il font entreposer chez des "nourrices"». Au moyen de surveillances, d'écoutes, de filatures et à partir de renseignements glanés auprès d'informateurs, le groupe cités épie leurs faits et gestes. Il faut ensuite identifier tous les intermédiaires : les bras droits, chargés d'organiser le trafic à leur place en s'appuyant sur d'autres dealers, les nourrices, bien sûr, les revendeurs qui opèrent dans les halls et les guetteurs, souvent des gamins rétribués pour donner l'alerte lorsque débarque la police. «*Au fil des investigations, de nouvelles ramifications peuvent apparaître, notamment avec d'autres cités, parfois situées hors du département.**



Affaires

AU GROUPE CITÉS, LES AFFAIRES S'ENCHAÎNENT... DEUX EXEMPLES PARMI LA DIZAINE D'ENQUÊTES TRAITÉE CHAQUE ANNÉE.

COUP DOUBLE

Au bout de huit mois d'enquête, le groupe cité de Seine-Saint-Denis démantèle, début 2009, un réseau de dix trafiquants installé dans la cité de la Réchaussière à Aubervilliers et alimentant aussi le 19^e arrondissement voisin. Outre d'importantes quantités de produits stupéfiants (2,2 kg de cocaïne, 300 g de crack, 30 g d'héroïne, 3 presses à cocaïne) et 19 000 euros en liquide, les perquisitions permettent de démontrer que les membres du réseau sont également impliqués dans des vols à main armée : 1 kg d'explosif, 3 détonateurs, 5 armes et des billets maculés de fuschine provenant d'un hold-up commis dans le Val d'Oise sont retrouvés.

LA MAIN DANS LE SAC

Août 2009 : au cours de leur enquête sur un réseau de trafiquants opérant à la fois dans les cités « du Plateau du Malassis » à Bagnelet et « Félix Terrier » à Paris 20^e, les policiers du groupe cités de Seine-Saint-Denis découvrent l'existence d'un trafic international de stupéfiants entre la République Dominicaine et la France. Ils interpellent deux femmes à leur descente d'un vol en provenance de la République Dominicaine, à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. Celles-ci sont en possession de 4,439 kilos de cocaïne, cachés dans une valise à double fond. Les policiers arrêtent aussi trois autres individus chargés de récupérer les deux passeuses à l'aéroport et le commanditaire du trafic sévissant en Seine-Saint-Denis.

D'autres personnages font surface : fournisseurs, associés... Il arrive qu'une enquête fasse remonter les enquêteurs jusqu'aux importateurs de drogue», précise Christophe Descoms. «Il faut actualiser les données en permanence, ne jamais décrocher». Dès le départ, le GIR (groupe d'intervention régional) de Seine-Saint-Denis est saisi pour enquêter sur le patrimoine des trafiquants, dans le but de les délester de leurs ressources à l'issue du jugement.

SOLIDAIRES

«Notre travail s'inscrit dans le plan stup du département. Il impose une concertation et une collaboration très étroites avec les autres services de police mobilisés sur les mêmes cités», souligne Christophe Descoms. Pas question pour un commissariat d'interpeller un gros

caïd de la résidence sur lequel enquête déjà le groupe cités. En revanche, l'arrestation puis l'audition d'un petit dealer par les policiers du commissariat local pourra permettre au groupe d'obtenir des renseignements utiles à son enquête. «Nous travaillons de manière complémentaire».

Pour mener ces investigations en profondeur et bien saisir un réseau aux contours souvent mouvants, il faut parfois six mois aux douze hommes du groupe, mobilisés en même temps sur d'autres affaires. Chaque année, une dizaine de cités sont investies. «Pour l'interpellation finale, on attend que les principaux membres du trafic soient présents. Si on peut saisir de la drogue sur place, c'est encore mieux. Mais ce n'est pas l'essentiel. Le but premier est d'éradiquer le réseau», commente

Christophe Descoms ; «Lorsqu'on défère les trafiquants devant la Justice, on a en général accumulé suffisamment d'informations sur eux au fil des mois pour obtenir leur incarcération».

*Après l'arrestation des principaux acteurs d'un trafic, le commissariat local prend le relais. Objectif : assurer une présence policière forte et suffisamment dissuasive pour que le trafic ne se réimplante pas. **AC***

➔ NOUVEAUX GROUPES «CITÉS»

Avec la mise en place de la police de l'agglomération parisienne, trois nouveaux groupes cités ont respectivement été créés à Paris, dans les Hauts-de-Seine et dans le Val-de-Marne.



Investigations patrimoniales Bien mal acquis...

FRAPPER LES TRAFIQUANTS AU PORTEFEUILLE, C'EST L'UN DES MOYENS D'ATTAQUE DU PLAN STUPS. AU CŒUR DE CETTE DÉMARCHÉ, LES GROUPES D'INTERVENTION RÉGIONAUX (GIR).

Sège du GIR 75, Paris 12^e. La brigade des stups vient d'appeler. Elle enquête sur un trafic dont elle a identifié l'un des principaux protagonistes, un certain M.D. En attendant de pouvoir l'interpeller, elle demande au GIR de réunir toutes les informations possibles sur son patrimoine pour pouvoir, au final, lui en ôter la jouissance. «*Il n'est pas normal qu'un délinquant enrichi grâce au trafic de drogue profite de ses biens à sa sortie de prison*», commente Emmanuel Fleury, chef du GIR 75*. Depuis 2004, le code de procédure pénale prévoit la possibilité de saisir entre les mains des trafiquants non seulement l'objet du trafic (ar-

gent, produits stupéfiants) et les biens qui ont servi à commettre l'infraction (voiture dans laquelle ils ont transporté la drogue, machine-outil ayant servi à effectuer du travail dissimulé, armes), mais aussi tous les éléments de leur patrimoine même lorsqu'ils n'ont pas été acquis avec l'argent du trafic. «*À nous, donc, d'enquêter pour bien cerner l'ampleur des biens possédés*». Pour en arriver là, c'est toute une synergie qui opère au sein du GIR. Issus de la préfecture de police, de la gendarmerie, des douanes, du fisc, de la répression des fraudes, de l'inspection du travail, des services vétérinaires et de l'Ursaff, ses 23 membres, entre deux descentes

sur le terrain, explorent les multiples fichiers à leur disposition.

LES FICHIERS SE METTENT À TABLE

Nom: D... Prénom: M... Date de naissance: elle ne la connaît pas, mais l'inspectrice des douanes peut entrer dans le fichier l'âge minimal et l'âge maximal supposés de l'individu. Le fichier permet même une recherche approchante quand l'opérateur ignore l'orthographe exacte d'un nom. Le résultat tombe: le trafiquant figure dans le fichier pour n'avoir pas déclaré, à plusieurs reprises l'an dernier, qu'il s'appretait à sortir du territoire avec des sommes allant jusqu'à 60 000 euros en liquide. Or, cette

* à l'époque de l'enquête



Yachts, voitures de luxe... le groupe d'intervention régional (GIR) identifie les biens des trafiquants en vue de leur confiscation.

© Snowball - Fotolia.com

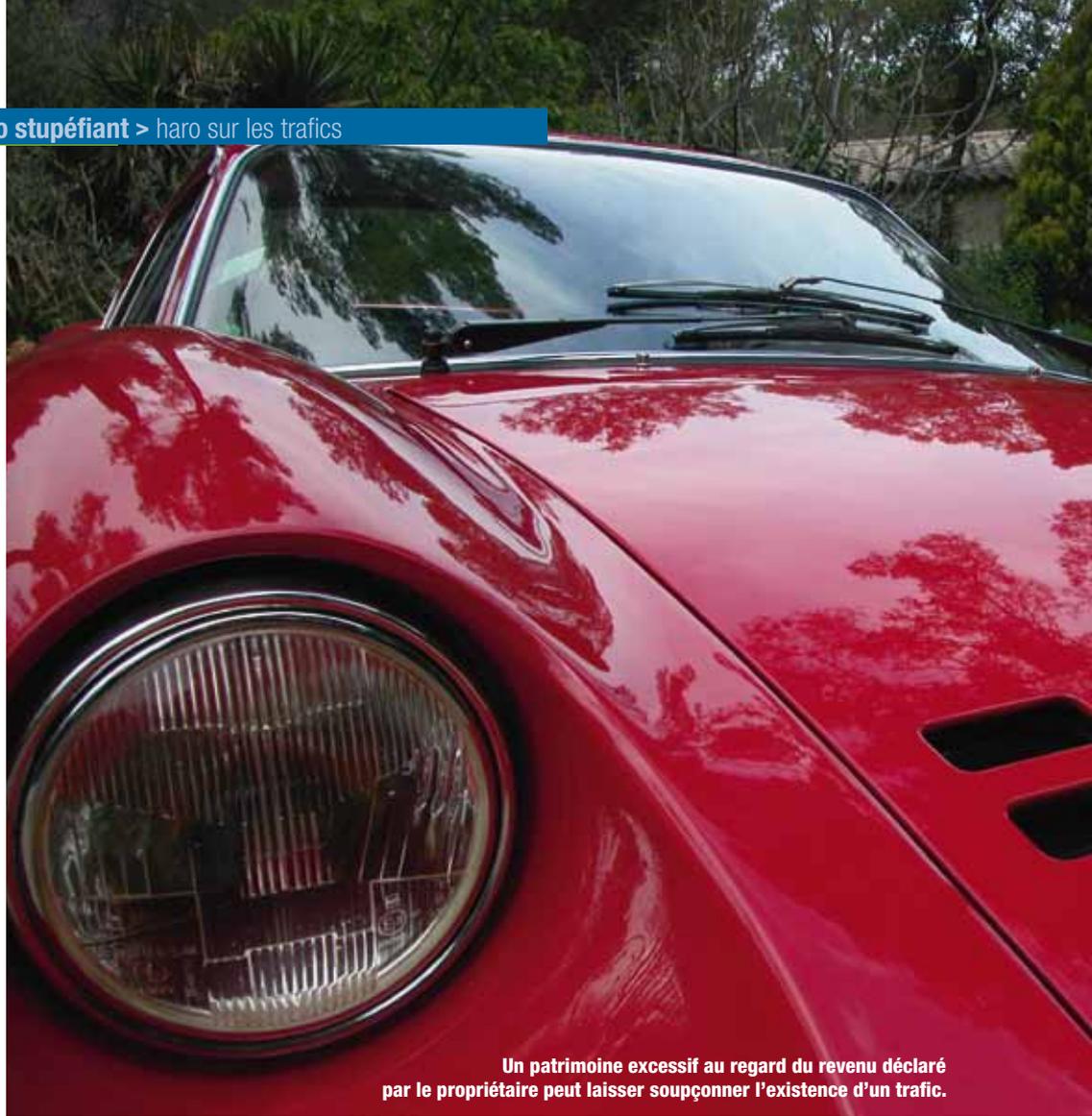
LE GIR, AU CARREFOUR DES ENQUÊTES

Comme les autres GIR d'Île-de-France (un par département), celui de Paris a pour mission de lutter contre tous les circuits d'économie souterraine – trafics de stupéfiants, réseaux d'immigration clandestine, réseaux clandestins d'approvisionnement en marchandises (alimentation et confection), grand banditisme, blanchiment d'argent par le biais d'investissements immobiliers, réseaux de soutien de la mouvance terroriste dans la capitale. Afin de faire jouer tout l'arsenal législatif contre les malfaiteurs, le GIR rassemble 25 fonctionnaires issus de toutes les administrations (préfecture de police, gendarmerie nationale, douanes, services fiscaux, direction départementale du travail et de l'emploi et de la formation professionnelle, URSSAF, concurrence et répression des fraudes, services vétérinaires). Pour approfondir les investigations ou disposer d'un soutien technique, chacun peut faire appel à des personnes ressources au sein de son administration. Le GIR enquête à la demande d'un service de l'Etat ou de sa propre initiative, sur la base de ses investigations ou de renseignements extérieurs. 40 % de ses investigations patrimoniales sont liées aux trafics de drogue.

démarche est obligatoire lorsque le montant est supérieur à 10 000 euros. « Je vais téléphoner aux douanes pour connaître le dossier. Si l'homme a déjà été auditionné, je veux savoir ce qu'il a déclaré sur la provenance des fonds et sur leur utilisation, histoire d'en savoir plus sur son train de vie », indique l'inspectrice. Pour sa part, l'inspecteur des impôts du GIR consulte le fichier des comptes bancaires français. Visiblement, notre homme possède dix comptes dans des banques différentes et ses enfants en détiennent chacun quatre. Grâce à des réquisitions judiciaires, on pourra visualiser leurs relevés et savoir s'il a procuration sur les comptes des jeunes.

« 2000 EUROS DE SALAIRE ? BIZARRE »
Déclarations de revenus, impôts payés ou impayés, actes de prêts, biens meubles (voitures, matériel hi-fi, etc.) et immeubles possédés, tout sera passé au crible par l'inspecteur. En particulier, le fichier des déclarations d'impôts à titre professionnel montre que l'homme est gérant de deux bars

à Paris. Avec quel argent a-t-il acheté les fonds de commerce en sachant qu'il ne déclare aux impôts que le RMI? L'inspecteur de l'Ursaff entre dans un fichier le numéro de Siret des deux bars, ce qui lui donne accès à une multitude de renseignements: personnel salarié, coordonnées, dates d'embauche, salaires dont celui du gérant, actionnariat, cotisations payées par l'entreprise, dettes éventuelles, etc. « 2 000 euros par mois, c'est bizarre. Sur les deux bars, son salaire de gérant est minime en comparaison des sommes qu'il a nécessairement investies dans les deux affaires et de l'argent liquide qu'il a transféré à l'étranger. Il y a donc une grosse incohérence entre ce qu'il gagne et son train de vie; il faut savoir où passe l'argent », explique-t-il. Bilan comptable, factures, écritures... Les experts du GIR peuvent aller très loin. La comptabilité des sociétés possédées par les trafiquants ou leur entourage peut être finement disséquée afin de voir si elles ont une activité réelle avec clients et fournisseurs et si elles ne servent pas à blanchir de l'argent.



Un patrimoine excessif au regard du revenu déclaré par le propriétaire peut laisser soupçonner l'existence d'un trafic.

RIEN NE SE PERD...

Les biens saisis puis confisqués dans des affaires de stupéfiants sont ensuite vendus aux enchères par le service des domaines. Les sommes obtenues alimentent le fonds de concours drogue (12 millions d'euros en 2009), réparti par la Mildt (mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie), rattachée au Premier ministre, entre différentes administrations afin de financer des matériels ou des projets exclusivement liés à la lutte contre les trafics de stupés ou à la prévention de la toxicomanie. En 2009, conformément à un principe de répartition fixé en 2007, 35 % de ce montant ont été alloués à la police nationale, 25 % à la gendarmerie, 20 % à la justice, 10 % aux douanes et 10 % au ministère de la santé et à la Mildt. Grâce à cette manne, l'an dernier, la brigade des stupéfiants, les groupes stupés des districts de police judiciaire et les groupes cités (direction de la police judiciaire) ont pu acquérir des véhicules et du matériel de surveillance photo et vidéo high tech ainsi que des logiciels de traitement de l'image.

SUIVEZ LA FEMME...

Problème: un délinquant s'arrange toujours pour ne pas tout détenir à son nom. «*Nous nous intéressons aussi à son entourage: la femme, la petite copine, les amis d'enfance, la famille.... Il a pu leur verser l'argent nécessaire pour acheter une maison, une voiture, dont il aura aussi la jouissance*», ajoute Emmanuel Fleury. «*À nous de prouver qu'il s'agit de propriétaires de paille et qu'eux non plus ne perçoivent pas de revenus suffisants pour s'offrir ces biens*». Une personne ne pouvant justifier de revenus correspondant à ses achats et entretenant des liens avec un trafiquant encourt elle aussi la confiscation de ses avoirs. «*Je me souviens de ce trafiquant interpellé par la police judiciaire aux Antilles en possession de 4 kg de coke. Au cours de l'enquête, nous avons découvert qu'il avait fait ouvrir cinq comptes au nom de sa mère, une illettrée de 74 ans vivant en HLM et touchant une retraite ridicule. Elle ne s'était*

rendue compte de rien. C'est la sœur, complice du frère, qui avait procuration sur les comptes. Nous avons fait bloquer l'argent qui y avait été déposé».

Les éléments sur le train de vie trouvés dans les fichiers sont complétés par les observations des enquêteurs sur le terrain. «*Une BMW, une superbe propriété, des vêtements de marque peuvent nous mettre la puce à l'oreille sur les biens du trafiquant ou de ses proches*», complète André Vandembroucq, lieutenant-colonel de gendarmerie adjoint au chef du GIR. C'est aussi pour cela que le GIR souhaite participer aux interpellations et aux perquisitions chez les trafiquants avec les services enquêteurs (brigade des stupés, district de police judiciaire, etc.): «*On peut y retrouver des indices sur des comptes bancaires de leurs proches pouvant être alimentés par l'argent du trafic. Cela nous aide à évaluer leur surface financière totale*».

ZOOM

En 2009,
le GIR 75

a contribué à saisir, tous actes de délits confondus: plus de 940 000 euros en espèces et plus de 310 000 euros en valeur mobilière.



© Maurice Daumes - Fotolia.com



Déclarations d'impôts, comptes bancaires... les enquêteurs épluchent tous les fichiers de l'administration.

ZOOM Pour dépenser l'argent de la drogue, les trafiquants ont généralement trois attitudes, parfois complémentaires. Certains optent pour « la flambe », autrement dit un train de vie ostentatoire avec sorties nocturnes, consommation effrénée (écrans plats, salons, cuisines équipées, vêtements de marque, montres de luxe, etc.), location de voitures de luxe, recours à la prostitution, séjours à l'étranger, etc. Ce qui ne les empêche pas, en parallèle, de se constituer un patrimoine à leur nom ou aux noms de proches en investissant dans l'immobilier (appartements ou villas sur la côte ou à l'étranger, notamment au Maghreb) ou le mobilier, en s'offrant des deux-roues ou des voitures de luxe, des yachts ou même des navires.

Autre moyen de capitaliser : créer ou acheter un commerce, notamment dans des secteurs absorbant facilement des espèces pour faciliter le blanchiment d'argent comme les sandwicheries, les boutiques de téléphonie ou les salons de bronzage. La prise de parts dans des sociétés ou des haras et les produits financiers comme les comptes de placement, les assurances-vie, sont eux aussi très prisés des trafiquants.

La difficulté consiste ensuite à établir un lien entre un trafic et le train de vie d'une personne de l'entourage. Plus corsé : identifier et saisir des éléments de patrimoine à l'étranger, surtout dans les pays hors Union Européenne comme le Maroc. « Des accords se mettent en place entre les États sur les conditions de confiscation et le partage final des produits de la vente, mais pour l'instant c'est difficile », souligne Emmanuel Fleury.

COUP DE BALAI

Pour que les biens soient soustraits au trafiquant et à ses proches, le juge doit

prononcer leur confiscation. Dans cette perspective, certains d'entre eux sont, dès l'interpellation ou la perquisition, saisis « aux fins de confiscation » chez le malfaiteur, en même temps que les objets qui ont permis de commettre l'infraction : armes, téléphones, drogues... Si leur confiscation est prononcée lors du jugement, ils sont vendus aux enchères par le service des domaines. En revanche, pour les biens dont la saisie physique est impossible (immeubles, fonds de commerce, parts de sociétés...), le GIR peut proposer au magistrat de les hypothéquer de sorte qu'ils ne puissent être vendus par le mal-

teur avant son passage au tribunal. Par ailleurs, la loi autorise le service des domaines à vendre aux enchères, avant même le procès, tout bien meuble appartenant au trafiquant : automobiles, mobilier, matériel hi-fi, etc. Le produit des ventes est ensuite consigné jusqu'au jugement, ce qui évite toute dépréciation des biens et le paiement de frais pour leur gardiennage. Quant aux comptes bancaires des trafiquants et de leurs proches, ils sont bloqués. La mesure de confiscation et de vente du patrimoine permet aussi aux administrations de récupérer ce que les malfaiteurs leur doivent : redressement fiscal, amende douanière, etc. « L'objectif est de les dépouiller de tous les biens acquis illégalement et de les obliger à recommencer leur vie à la sortie de prison »... **AC**

LA PLATEFORME D'IDENTIFICATION DES AVOIRS CRIMINELS (PIAC)

Cette plateforme, rattachée à l'office central de répression de la grande délinquance financière de la direction centrale de la police judiciaire, joue un rôle de conseil essentiel auprès des enquêteurs et des magistrats en matière de saisie et de confiscation des avoirs de trafiquants. Quels biens peut-on confisquer ? Comment saisir un compte bancaire ou un bateau ? Jusqu'où va la notion de « proche » d'un trafiquant ? Les 10 policiers et gendarmes de la PIAC, prochainement rejoints par des agents du fisc, ont réponse à tout. Grâce à son réseau de spécialistes en saisie d'avoirs criminels dans 55 pays, ce service peut aussi obtenir des informations complémentaires sur le patrimoine qu'un trafiquant possède à l'étranger.

À noter : une proposition de loi est en cours d'examen par le Parlement pour faciliter la saisie des biens, notamment ceux d'envergure (haras, grands restaurants...) appartenant aux trafiquants ou à leurs proches. Ce texte envisage également de créer une agence nationale de gestion des biens saisis et confisqués chargée entre autre de les gérer et de les entretenir pour éviter leur dépréciation ou des conséquences dommageables (chômage des salariés, rupture des commandes aux fournisseurs, etc.).

La brigade des stups, bras armé de la lutte anti-drogue

CAPABLE DE DÉMANTELER DES RÉSEAUX DE TRAFIQUANTS ET DE SAISIR CHAQUE ANNÉE PLUSIEURS TONNES DE DROGUES DIVERSES, LA BRIGADE DES STUPÉFIANTS EST UN SERVICE PARTICULIÈREMENT RÉPUTÉ EN CE DOMAINE. OUTRE SON ACTIVITÉ PROPRE, ELLE EST ÉGALEMENT CHARGÉE DE COORDONNER L'ACTION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES DE POLICE À PARIS ET DANS LES TROIS DÉPARTEMENTS DE LA PROCHE BANLIEUE CHARGÉS DE LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC, LA VENTE ET L'USAGE DES STUPÉFIANTS.



Interpellation d'un revendeur de drogue.

On trouve de tout dans le musée de la brigade des stupéfiants: des pipes à opium, des bouteilles de jus de chanvre, des cachets d'ecstasy, la recette pour transformer la cocaïne en crack, des photos de «tox» avant/après... Un reflet de la diversité des missions des «stups», cette prestigieuse brigade du 36 quai des Orfèvres, qui s'est adaptée à l'évolution des produits et aux nouvelles formes de trafics au cours de sa déjà longue histoire. Au début du 20^e siècle, la brigade mondaine était chargée de la «police des mœurs»; cette mission s'étendait alors aux maisons closes et indirectement aux fumeries d'opium implantées dans ces établissements, héritage du passé colonial de la France. Logiquement, les flics de «la mondaine» étaient chargés des affaires de stupéfiants, la

création du premier groupe «stups» remontant à 1914. Le développement exponentiel du trafic de drogues, notamment d'héroïne, durant les années 80, et en corollaire la multiplication des overdoses en région parisienne, imposèrent aux autorités la création d'un service spécialisé à part entière: la brigade des stupéfiants naît en 1989.

FUITE EN AVANT

Pourtant, le passé, si prestigieux et évocateur soit-il, le mythe véhiculé par les films de genre dans lesquels indics, prostituées et flics désabusés traînent ensemble jusqu'à pas d'heure dans les bars de Pigalle, ce n'est pas le truc des policiers qui composent la brigade des stups. «Tous les films, les séries policières qu'on peut voir, ne reflètent absolument pas notre quotidien. La BS travaille selon des règles établies par la loi.

CHIFFRES 2009

830 gardes à vues
dont 639 pour trafic
566 personnes déférées
devant la justice

Saisies :

3,834 tonnes de cannabis
12 379 cachets de médicaments

Formation :

14 141 personnes sensibilisées
aux dangers de la drogue.



Saisie de 63 kg de résine de cannabis dissimulés dans le pare-choc d'une voiture.

→ L'OCTRIS

L'office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCTRIS), qui relève de la direction centrale de la police judiciaire, centralise tous les renseignements pouvant faciliter le travail des services chargés de lutter contre les trafics illicites de stupéfiants. Il coordonne sur le territoire national les enquêtes importantes, apporte son aide et assistance technique (surveillances) et sert de liaison entre les services de police français et étrangers collaborant sur une affaire. L'OCTRIS dispose aussi d'antennes extérieures implantées dans des zones présentant un intérêt stratégique (pays de production de la drogue – Colombie, Pays-Bas... - ou de transit – Venezuela, Brésil, Espagne...) et assurant un relais opérationnel avec les autorités répressives locales.

La justice a évolué, et permet de faire les choses légalement», affirme la commissaire Marie-Elisabeth Ciattoni, chef adjoint de la brigade des stupéfiants. *«Nos moyens évoluent sans cesse, nous devons essayer de les garder secrets le plus longtemps possible; tous les dealers cherchent à les connaître et nous sommes souvent bien trop médiatisés à notre goût. C'est une course en avant perpétuelle avec une part de plus en plus importante accordée à la technique»,* ajoute le commissaire Georges Salinas, chef de section.

D'autant que l'infiltration des réseaux et les planques sont plus difficiles que par le passé, notamment pour les trafics dans les cités où les dealers mènent une vraie guerre pour contrôler le territoire. *«Il y a un problème géographique. Tout ce qui est piétonnier est un souci pour la police. Les trafiquants et les dealers ont pour eux la connaissance de la topographie des lieux. Ils contrôlent les ascenseurs et tous les flux dans les cités, les deals ont lieu la plupart du temps dans une cave, une cage d'escalier, voire un appartement»,* précise Marie-Elisabeth Ciattoni. *«Les toxicomanes sont souvent emmenés et raccompagnés par les guetteurs, parfois obligés de consommer sur place pour ne pas se faire contrôler par la police avec de la marchandise sur eux»,* complète le commissaire Jean-Luc Saux, chef de section.

DES SAISIES AUX DEALERS

La brigade des stupéfiants possède trois grands pôles d'activité : la répression, la coordination, la prévention-formation.

La brigade a en charge la lutte contre le trafic de drogue sous toutes ses formes, qu'il soit local, régional ou international. Dans ce dernier cas, elle agit en coopération avec l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (OCTRIS) de la direction centrale de la police judiciaire. À Paris, avec la mise en place du plan de lutte contre le trafic de stupéfiants, les choses ont quelque peu évolué. Si les méthodes traditionnelles perdurent avec, notamment, le recours aux informateurs, les enquêtes peuvent aussi être lancées après un diagnostic de terrain sur la situation d'un quartier. *«On fait aussi bien du petit que du très gros: mais les saisies restent toujours la cerise sur le gâteau»,* résume Jean-Luc Saux.

La brigade des stupéfiants coordonne également l'action de l'ensemble des services de police parisiens et de petite couronne en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants, notamment à travers le plan stups (cf. p. 51). À ce titre, elle est le seul interlocuteur de l'OCTRIS pour l'agglomération parisienne. Elle tient le fichier des objectifs au niveau régional et assure

un rôle de conseil et de soutien technique des autres services.

Enfin, elle assure de nombreuses missions de formation à destination de lycéens, d'étudiants, de salariés d'entreprises et de policiers (1 513 heures de formation en 2009). Ces policiers ont également répondu à toutes les demandes particulières et assuré l'expertise nécessaire chaque fois que la direction de la police judiciaire a été sollicitée en matière de lutte contre les stupéfiants.

Une diversité de missions pour ses 100 policiers, répartis au sein de la section enquête et coordination (qui assure, selon les termes du protocole de répartition des compétences entre directions, le suivi des affaires initiées par les douanes ou la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne) et des deux sections d'initiative, composées chacune de trois groupes opérationnels chargés de la lutte contre toutes les formes de trafics locaux ou internationaux. De plus, les investigations patrimoniales ont été généralisées avec le recours quasi-systématique aux groupes d'intervention régionaux lors des enquêtes. **LP**



Saisie de résine de cannabis conditionnée sous forme de valises marocaines.

Des valises à la trace

POUR PISTER LES TRAFICANTS, LES POLICIERS DE LA BRIGADE DES STUPS FONT PARFOIS DE LONGS PÉRIPLÉS. RÉCIT D'UNE TRAQUE SUR FOND DE « VALISES MAROCAINES ».

Fin 2008, la brigade des stupéfiants obtient un renseignement : une équipe de trafiquants de drogue du 19^e arrondissement s'apprête à importer de la résine de cannabis du Maroc. Dès lors, les policiers n'ont plus qu'une chose en tête : identifier les commanditaires et les financiers (ceux qui ont investi pour acheter de grosses quantités du Maroc) et tous ceux qui gravitent autour. Pour les surveillances, ils mettent en place, au fil des mois, un arsenal de mesures. Comme d'habitude, un travail qui

exige patience et ténacité : « C'est souvent long car on n'est pas toujours directement au cœur de l'affaire. En l'occurrence, les individus se parlaient peu au téléphone, tandis que les informateurs du départ, qui n'étaient plus joignables, avaient disparu dans la nature de peur des représailles », se souvient Jean-François Ballesteros, commandant fonctionnel, chef de section à la brigade des stupéfiants. Quelques mois plus tard, les policiers sentent qu'il se trame quelque chose : les individus multiplient les rendez-vous, semblent nerveux. La brigade des stupés accroit

ses surveillances. « Nous savions que leur métier était d'importer du cannabis du Maroc et de l'écouler en France. Par conséquent, nous devinions qu'ils s'apprêtaient à partir. Mais l'équipe étant très méfiante, nos investigations ne nous permettaient pas d'en savoir beaucoup plus », raconte Jean-François Ballesteros. Quelques semaines plus tard, alors que les trafiquants ont disparu, les enquêteurs décident d'appeler l'officier de liaison français au Maroc, qui joue un rôle d'intermédiaire avec les policiers locaux. Ils apprennent, comme ils s'en doutaient, que l'équipe est bel



DRÔLES DE BAGAGES

Le cannabis est principalement cultivé dans les montagnes du Rif marocain, notamment dans la région d'Oujda, fief des trafiquants. C'est là que la résine de cannabis est façonnée en plaquettes, elles-mêmes empilées et conditionnées dans des paquets sous forme de valises et dotées d'une poignée confectionnée avec du plastique. D'où l'appellation de « valises marocaines ». Chargées dans des camions, celles-ci sont parfois acheminées par bateaux rapides (« go fast ») jusqu'en Espagne – plus rarement jusqu'en France en raison de la distance –, puis transportées en camion jusqu'au lieu de stockage (souvent des hangars de région parisienne).

La drogue peut aussi être transportée par voie terrestre (après embarquement des camions dans des bateaux pour traverser le détroit de Gibraltar), c'est-à-dire transiter par l'Espagne et arriver en France ou en Hollande. Une partie des trafiquants parvient à déjouer les contrôles effectués par la police sur les véhicules qui sortent du Maroc et ceux qui arrivent en Espagne.

En fin d'enquête, la drogue saisie dans les valises marocaines est détruite dans des usines d'incinération sur décision du juge d'instruction.

et bien arrivée au Maroc puis qu'elle en est repartie quelques jours plus tard par bateau en direction de Sète.

DEUXIÈME CHANCE

Au printemps 2009, les enquêteurs des stupés, toujours sur l'affaire, s'aperçoivent que les trafiquants viennent d'acheter une camionnette. « Nous nous doutions qu'un nouveau voyage se préparait », indique Jean-François Ballesteros. Un jour, alors qu'ils sont en surveillance, les policiers voient les hommes partir en camion. Ils décident de les suivre. La route sera longue. « Ils ont traversé la France jusqu'en Espagne. Au sud de la péninsule ibérique, toujours à bord de leur véhicule, ils ont embarqué sur un bateau et traversé le détroit de Gibraltar pour rejoindre le Maroc ». Les enquêteurs, eux, s'arrêtent au bord de la Méditerranée. Pour suivre à dis-

tance l'itinéraire des trafiquants, ils s'en remettent à l'officier de liaison en poste au Maroc. Et apprennent, dix jours plus tard, que les malfaiteurs doivent remonter du Maroc en bateau et débarquer à Sète, comme lors de leur précédent périple. « Nous les attendions au port, où ils ont débarqué à bord de deux camionnettes. Les principaux protagonistes du trafic étaient présents ». Les policiers reprennent la filature en direction de Paris. Profitant d'un arrêt des deux véhicules, ils interpellent la fine équipe, les deux commanditaires et leurs chauffeurs, trop surpris pour opposer de la résistance. Dans l'une des camionnettes, ils découvrent, cachée par des meubles, 1,3 tonnes de résine de cannabis empaquetée sous forme de valises, les fameuses « valises marocaines » confectionnées pour ce genre de trafic. Le lendemain, les poli-

ciers procèdent à d'autres arrestations : les « financiers », ceux qui investissent dans la drogue et blanchissent l'argent du trafic en achetant des commerces, des maisons et des terrains. « Avec l'aide du GIR 75*, qui a identifié tous les avoirs des trafiquants (deux millions d'euros au total), nous avons entamé une procédure de confiscation », précise Jean-François Ballesteros. Les malfaiteurs ont été déferés à la justice et incarcérés. **AC**

ZOOM

En 2009, la brigade des stupéfiants a traité cinq affaires d'importations de valises marocaines et saisi à cette occasion 3,7 tonnes de résine de cannabis.



Saisie de Subutex® à la brigade des stupés.

Trafics sur ordonnances

LORSQUE L'ON PARLE DE DROGUES, ON PENSE GÉNÉRALEMENT : COCAÏNE, CANNABIS, HÉROÏNE, OU ENCORE ECSTASY. CE QUE L'ON SAIT MOINS, C'EST QUE L'USAGE DÉTOURNÉ DE CERTAINS MÉDICAMENTS DE SUBSTITUTION DONNE LIEU À D'IMPORTANTES TRAFICS, ÉGALEMENT VISÉS PAR LA BRIGADE DES STUPÉS.

Concentré dans la capitale depuis cinq ans, et plus précisément dans les 10^e et 18^e arrondissements, le marché parallèle de médicaments, essentiellement de Subutex (produit de substitution utilisé contre la dépendance à l'héroïne), et accessoirement de Skenan (antalgique opiacé utilisé pour traiter les douleurs intenses), revêt plusieurs visages. Comme l'explique le commissaire Georges Salinas, chef de section à la brigade des stupéfiants, «il faut faire la distinction entre le trafic de rues, où s'échangent pour une poignée d'euros quelques cachets, et les réseaux organisés, destinés surtout au marché international, plutôt les pays de l'Est, les pays nordiques, et plus récemment l'Île Maurice, où un cachet de Subutex® atteint

cinquante dollars, et ses plaquettes, plusieurs centaines de billets verts».

Les divers modes de transaction ont fait de la France une plaque tournante de ce médicament en Europe. Vols ou fabrications de cartes vitales, vrais tampons de médecins subtilisés dans les cabinets, ordonnanciers dérobés dans les hôpitaux ou chez les praticiens, falsification d'ordonnances médicales, les dealers rivalisent d'ingéniosité et d'audace pour duper les professionnels de la santé. Munis de plusieurs cartes de prise en charge, de couverture médicale universelle (CMU) ou de cartes vitales, certains trafiquants se rendent chez différents médecins pour obtenir autant de traitements. Si certaines enquêtes mettent en évidence des complicités de professionnels de santé, la plupart

du temps ces derniers se font berner par manque de vigilance, ou préférèrent fermer les yeux pour éviter tout problème avec un patient en manque potentiellement dangereux.

Pour Patrick Nguyen, capitaine aux stupés, «ce trafic très lucratif reste difficile à endiguer sans la collaboration des médecins et la vigilance accrue des pharmaciens qui, avant de délivrer certains produits, n'appliquent pas toujours les protocoles de base, comme appeler le médecin traitant pour s'assurer de l'authenticité d'une ordonnance. Lorsque certaines officines délivrent plusieurs milliers de boîtes par mois, on peut se poser des questions», poursuit ce traqueur de buprénorphine (la molécule du Subutex®).

« Les escroqueries s'élèvent à plusieurs millions d'euros. »

En 2007 en France¹, un peu plus de 120 000 personnes bénéficiaient d'un traitement de substitution aux opiacés, avec une nette prédominance pour la buprénorphine haut dosage, le BHD (80% des cas). Selon certains indicateurs de la CNAM², 6% des patients bénéficieraient d'une dose quotidienne moyenne supérieure aux 32 mg/jour prescrits pour un traitement, avec des niveaux de fréquentation des professionnels de la santé deux fois plus élevés que la normale. Ces chiffres mettent donc en évidence un déséquilibre entre le nombre réel de personnes en traitement et le nombre excessif de médicaments consommés. Les études mettent également en lumière le comportement « nomade » des acheteurs qui multiplient les visites chez différents médecins et pharmaciens avec de fausses ordonnances afin de ne pas éveiller les soupçons en revenant toujours aux mêmes adresses. Comme le souligne Patrick Nguyen, «il n'est pas rare que l'assurance maladie réalise après remboursement que des fraudeurs se retrouvent à la fin du mois avec cinq cents boîtes au lieu des sept prévues pour trente jours de traitement». Si le marché noir semble difficile à quantifier, les récentes affaires de la brigade des stupés prouvent que les escroqueries s'élèvent à plusieurs millions d'euros et impliquent des professionnels peu scrupuleux.

UNE PILULE DIFFICILE À AVALER

Comme les enquêtes de la brigade le démontrent, les policiers sont confrontés à de vrais réseaux organisés engageant la responsabilité de professionnels. Dans le cadre d'une affaire actuellement en cours d'instruction, six médecins et douze pharmaciens ont été mis en examen pour escroquerie à l'Assurance Maladie, mise en danger de la vie d'autrui (lorsqu'il a été déterminé que les substances pouvaient avoir été prescrites à des personnes ne les consommant pas réellement en toute connaissance de cause pour les médecins), et trafic de substances vénéneuses. L'Assurance Maladie a estimé, sur l'étude de trois de ces médecins et six de ces pharmaciens, en ciblant la période de remboursement avant et après le début de l'intervention, à environ trois millions d'euros le préjudice réel subi par la CPAM de Paris, uniquement pour du Subutex® 8 mg.

La dernière affaire marquante de la brigade a permis d'interpeller cinq personnes impliquées dans un trafic de Subutex® 8 mg, avec 1813 comprimés saisis, 269 cachets de Skenan 100 mg et 8000 euros. Le principal mis en cause, ainsi que le «scribe» (celui qui falsifiait les ordonnances), la «nourrice» (celui qui servait de banquier et de réserve au trafiquant) et deux petits revendeurs ont été interpellés en possession de matériel (ordonnances vierges, tampons de médecins...). **SB**

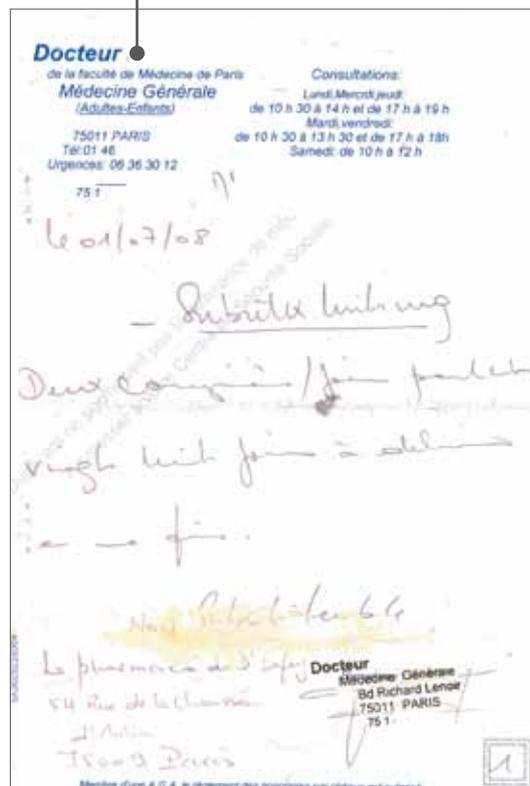
1 : source Mildt.
2 : source OFDT.

Ordonnance obtenue à partir d'une modification informatique et réimprimée sur un support authentique préalablement volé et vierge.

→ LES SANCTIONS

Pour sanctionner les trafiquants ou les professionnels de santé complaisants, les magistrats puisent dans un arsenal juridique. Les trafiquants peuvent être convaincus d'infraction à la législation sur les substances vénéneuses, d'exercice illégal de la profession de pharmacien ou de faux et usage de faux en écriture privée (fausses ordonnances). Médecins et pharmaciens peuvent être accusés d'escroquerie à la Sécurité Sociale et/ou de mise en danger d'autrui.

Nom d'un vrai médecin, modification du n° de téléphone fixe (volontairement erroné). Ajout d'un n° portable d'urgence (celui d'un complice).



POURQUOI LE SUBUTEX® ?

Depuis 1995, date de la mise sur le marché de la méthadone et de la buprénorphine haut dosage (BHD), les usagers dépendants aux opiacés peuvent suivre un traitement de substitution sous l'une de ces deux formes. Alors que la méthadone ne peut être prescrite pour la première fois que dans un centre de soins spécialisés pour toxicomanes, la BHD peut l'être par tout médecin. Sa consommation excessive s'explique par sa grande disponibilité sur le marché noir, son prix modique, et ses propriétés (bien-être, analgésie). Commercialisé sous forme de comprimés sublinguaux, il est pourtant pris dans 50% des cas par voie intraveineuse. Cette pratique du «shoot» provoque des abcès aux points d'injection, entraînant parfois des amputations des doigts, ou même de la main.

Enfin, le Subutex® est considéré comme une substance vénéneuse. À ce titre, il ne figure pas sur la liste des produits stupéfiants. Les peines encourues par les revendeurs sont donc moins lourdes.

Les planques des passeurs

L'INVENTIVITÉ DES TRAFICQUANTS N'A PAS DE LIMITES. DANS SA LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DE DROGUE, LA BRIGADE DES STUPÉFIANTS FAIT FACE AUX DIFFÉRENTES TECHNIQUES DES MALFAITEURS POUR DISSIMULER LEUR MARCHANDISE. SELON LE POIDS ET LA QUALITÉ DE LA DROGUE, LES PASSEURS ADAPTENT LEUR CONTENANT ET REGORGENT D'AUDACE POUR TENTER DE RESTER INAPERÇUS. BÔTE DE CONSERVE, CHAUSSURE, HARNAIS, VOICI QUELQUES-UNS DES OBJETS INSOLITES DÉCOUVERTS LORS DE CONTRÔLES DE DOUANES OU DE SAISIES EFFECTUÉES PAR LES STUPS.



Doses de crack.



Bombones de cocaïne.

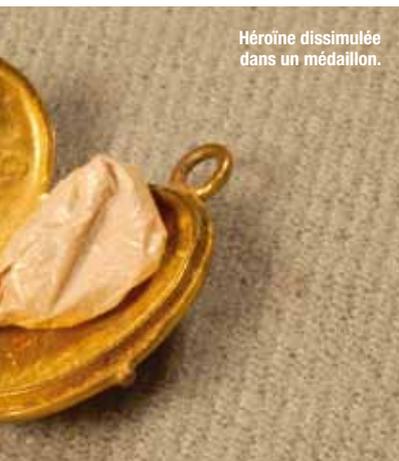


Résine de cannabis.



Cocaïne dans un emballage de produit ménager.





Héroïne dissimulée dans un médaillon.



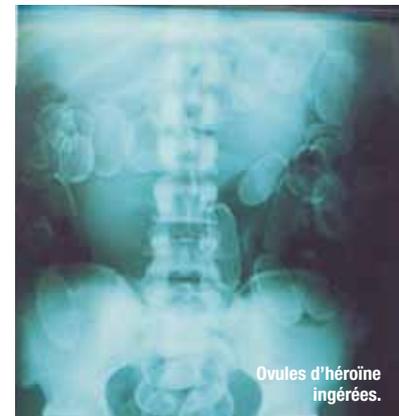
Bombonnes d'héroïne.



Cachets d'ecstasy collés sur du strass.



Sachets d'héroïne.



Ovules d'héroïne ingérées.



Résine de cannabis.



Héroïne compressée dans une semelle.



Serge Gainsbourg lors de l'enregistrement de l'album « Aux armes et cætera », Jamaïque 1979.

© Philippe Leridomme

À la recherche du « mataf »

12 JANVIER 1979, SERGE GAINSBOURG DÉBUTE LES SÉANCES D'ENREGISTREMENT DE SON TREIZIÈME ALBUM : « AUX ARMES ET CÆTERA » À KINGSTON, EN JAMAÏQUE. L'HOMME À TÊTE DE CHOU EST LE PREMIER MUSICIEN BLANC À EMPLOYER LES TALENTS D'ARTISTES DE REGGAE, DONT LES MUSICIENS DE PETER TOSH, OU ENCORE LES CÉLÈBRES CHORISTES DE BOB MARLEY. PARMI LES MORCEAUX DE CET ALBUM AUX COULEURS CHAUDES ET AUX EFFLUVES ENIVRANTS DE GANJAS, LE TITRE « BRIGADE DES STUPS ».

Lorsque Gainsbourg arrive sur l'île caribéenne, il ne possède aucune chanson dans ses valises. Il va pourtant écrire en une nuit dix titres*, avant de les mettre en boîtes en quelques jours. Dès sa sortie début avril, l'album fait sensation. Pour la première fois de sa carrière, Serge Gainsbourg est disque d'or, de platine, puis double platine... L'artiste propulse un style musical nouveau en français : le reggae, et sa version revisitée de la « *Marseillaise* » ne manque pas de susciter la polémique, notamment auprès de certains militaires. Malgré ces détracteurs, l'hymne national version rasta devient un tube qui envahit les ondes et qui permet enfin au poinçonneur des Lilas de connaître la gloire. Le cinquième titre de cet album,

« *Brigade des stups* », a forcément de quoi piquer notre curiosité, avec ces « *cops* » (policiers en anglais), et surtout cet « *ancien mataf, complètement louf* » (matelot en argot), qui hante aujourd'hui encore les couloirs du 36. Mais qui est ce marin devenu policier dans la légendaire brigade des stups ? Existe-t-il vraiment ? Après enquête dans la Grande Maison et mobilisation du réseau des anciens des stups, une piste chaude se dégage : le mystérieux loup de mer demandeur d'autographe serait parti en retraite à... Nantes. Seul problème, le principal intéressé joint au téléphone nie les faits. Toute ressemblance avec la réalité serait fortuite.

Selon d'autres sources ultraconfidentielles, le « *mataf* » existerait pourtant bel et bien. C'est lui qui aurait pris la déposition d'un certain Lucien Gins-

* Dix titres sur les douze morceaux du disque qui comprend aussi le remake de « *La javanaise* » et la version dub de « *Marilou* ».

burg (le vrai nom du chanteur), venu dénoncer le dealer de Bambou, la nouvelle égérie du fumeur de *Gitanes* au début des années quatre-vingt, accroc aux paradis artificiels. Mais là encore, le mystère plane, car en réalité, la rencontre avec sa dernière compagne se fait en 1981, soit deux ans après l'écriture de la chanson!

Finalement, la piste du «mataf» nous a menés à Philippe Lerichomme, producteur et directeur artistique à l'origine de l'album reggae. Ce (très) proche de la star, qui a toujours préféré fuir les médias, ne leur accordant aucune interview, a bien gentiment voulu faire quelques confidences à *Liaisons*. Pour lui, le «mataf à moitié paf», clin d'œil amical à la police, n'est là que pour la rime et les bons mots dont son ami était friand. «*Oui, Serge aimait la police*» nous avoue ce dernier, «*il passait même souvent au commissariat du 7^e, non loin de son domicile rue de Verneuil, pour saluer les agents et boire des coups avec eux au café. Il lui arrivait même, après certaines soirées, de faire du stop pour être accompagné chez lui en panier à salade, c'était plus sympa que de rentrer en taxi*».

Comme le déclare Serge Gainsbourg lui-même en s'adressant au romancier Antoine Blondin dans une interview donnée dans l'émission «*Lunettes noires pour nuits blanches*» de C. Barma et T. Ardisson en avril 1989, «*on a un point en commun tous les deux, on aime les flics et les commissariats...*».

Autre point commun avec les forces de l'ordre, et plus particulièrement avec la fameuse brigade des stupés, Serge Gainsbourg déclarera à sa façon la guerre à la drogue dans l'album «*You're under arrest*» en 1987 en écrivant ces lignes:

«*Aux enfants de la chance, Qui n'ont jamais connu les transes, Des shoots et du shit, Je dirai en substance Ceci, Touchez pas à la poussière d'ange, Angel dust en Shoot ou en shit, Zéro héro à l'infini, Je dis dites-leur et dis-leur, De casser la gueule aux dealers...*».

Au bout du compte, si notre «mataf» semble être une chimère, ne blâmons pas son créateur pour cette fausse piste, et reconnaissons-lui au moins ce mérite, celui d'avoir mis en avant la brigade des stupés dans l'un de ses meilleurs albums. **SB**

AUX ARMES ET CÆTERA

Durée 32'55 mn

Producteur

Philippe Lerichomme

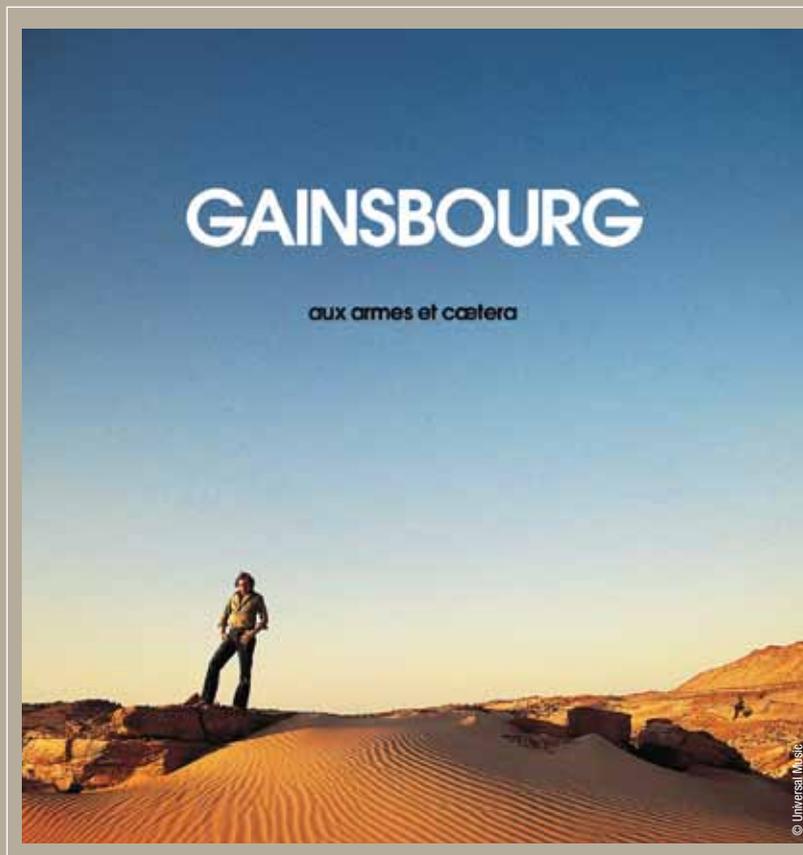
Sortie

1979
Enregistrement
à Kingston, Jamaïque.
Label Universal

- 01 • Javanaise Remake
- 02 • Aux armes et cætera*
- 03 • Les locataires
- 04 • Des laids des laids
- 05 • Brigade des stupés
- 06 • Vieille Canaille**
- 07 • Lola Rastaquouère
- 08 • Relax Baby Be Cool
- 09 • Daisy Temple
- 10 • Eau et gaz
à tous les étages
- 11 • Pas long feu
- 12 • Marilou Reggae Dub

*paroles : Rouget de l'Isle
musique : Gainsbourg

**Sam Theard,
Jacques Plante



« BRIGADE DES STUPS »

À la brigade des stupés
J'suis tombé sur des cops
Ils ont cherché mon spliff
Ils ont trouvé mon paf

À la brigade des stupés
Y'a un ancien mataf
Qu'est complètement louf
Toujours à moitié paf

À la brigade des stupés
Idée fixe la chnouf
J'ai les moules je flippe
C'est pas mon genre de trip

À la brigade des stupés
C'qu'ils voulaient c'est un scoop
V'là que l'ancien mataf
M'demande un autographe

À la brigade des stupés
Je leur dis j'fume que les troupes
Je suis la Betty Boop
Du cinématographe